



# ALGERIE

**2** Rapport National  
sur les Objectifs du Millénaire  
pour le Développement  
È M E

Rapport établi  
par le Gouvernement  
Algérien  
Septembre 2010





New York, Septembre 2009



# ALGERIE

*2<sup>ème</sup> Rapport National sur les Objectifs  
du Millénaire pour le Développement*





Mourad MEDELICI  
Ministre des Affaires Etrangères

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Me' followed by a long, sweeping horizontal line that extends to the right.

## Préface

L'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à l'occasion de l'Assemblée du Millénaire de septembre 2000, illustre la volonté de la Communauté internationale, représentée au plus haut niveau, de mettre fin aux retards accumulés en matière de développement dans de nombreuses régions du monde, et plus particulièrement en Afrique, retards dus en partie à l'insuffisance et à l'éparpillement de l'action internationale en la matière. La décision de fixer, pour la première fois, une échéance précise aux efforts à déployer et de focaliser ces efforts sur un nombre limité d'objectifs, trouve sa justification dans la nécessité d'apporter des réponses rapides aux souffrances des plus démunis et de leur permettre d'aspirer à un minimum décent en matière de santé, d'éducation, d'alimentation, dans le cadre d'un développement durable.

Au plan pratique, les résultats enregistrés en matière d'atteinte de ces Objectifs restent inégaux, souvent faibles, et de nombreux voyants du tableau de bord économique et social de la planète continuent de signaler l'urgence de faire plus et de faire mieux dans l'ensemble des domaines concernés.



C'est dire que la réalisation des Objectifs renvoie à autant de contraintes que de moyens à mobiliser et à mettre en œuvre pour pouvoir s'en approcher et les atteindre dans les délais requis, qu'il s'agisse de l'élimination de la pauvreté, de la réalisation de l'éducation primaire, de la promotion de l'égalité des sexes, de la réduction de la mortalité infantile, de l'amélioration de la santé maternelle, de la lutte contre les maladies transmissibles, de la protection de l'environnement et de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

La ferme détermination de chaque pays à progresser vers ces Objectifs doit, par conséquent, inspirer la nature des efforts à accomplir ainsi que le type de priorités qu'il devra définir, sur la base d'un programme de développement cohérent.

Pour l'Algérie, les OMD sont autant de repères que de lignes directrices pour sa politique de développement. L'Algérie s'est engagée, résolument, à concrétiser ces objectifs, en adoptant des politiques et programmes visant à réduire les inégalités et assurer une vie décente à l'ensemble des citoyens.

L'atteinte des OMD, à l'horizon 2015, reste une priorité pour l'Algérie comme elle représente un axe important dans ses programmes nationaux de développement. Elle s'est attelée, durant la dernière décennie, à la réalisation de ces Objectifs, en comptant, avant tout, sur ses propres moyens dans la perspective de mettre à niveau ses infrastructures et ses institutions économiques et sociales afin de permettre aux citoyennes et citoyens d'améliorer leurs conditions de vie.

Aujourd'hui, l'Algérie a enregistré des avancées remarquables dans la réalisation de certains OMD, atteignant plusieurs d'entre eux avant le délai fixé de 2015. Ces avancées ont été obtenues, en dépit d'un contexte international défavorable caractérisé par la survenue de la crise financière, qui s'est vite transformée en une crise économique et sociale, et qui n'a épargné aucun pays.

L'Algérie demeure fidèle à ses engagements et reste convaincue de la nécessité de poursuivre les efforts qu'elle s'est assignés, conformément à la Déclaration du Millénaire et en harmonie avec les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies pour relever les défis multiples du développement.

La situation actuelle requiert, cependant, une coopération renforcée, plus dynamique et efficace entre les partenaires du développement, de même qu'une prise en charge coordonnée et solidaire de l'ensemble des préoccupations des pays en développement dans l'objectif de promouvoir une prospérité partagée et un avenir meilleur pour tous.

---

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| • <b>PREAMBULE</b> .....  | 11 |
| • Repères sur la situation économique et sociale en Algérie durant la Période 2000-2010.....  | 13 |
| • <b>OMD 1 RÉDUIRE DE MOITIÉ L'EXTREME PAUVRETÉ ET DE LA FAIM</b> ..  | 21 |
| • <b>CIBLE 1.A</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour .....                     | 22 |
| • <b>Indicateur 1.1</b> Proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour .....  | 24 |
| • <b>Indicateur 1.2</b> Indice d'écart de la pauvreté .....   | 25 |
| • <b>Indicateur 1.3</b> Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale .....   | 26 |
| • <b>CIBLE 1.B</b> Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif .....       | 28 |
| • <b>Indicateur 1.4</b> Taux de croissance du PIB par habitant. ....  | 29 |
| • <b>Indicateur 1.5</b> Ratio emploi/ population. ....  | 29 |
| • <b>Indicateur 1.6</b> Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée .....                                       | 30 |
| • <b>CIBLE 1.C</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. ....   | 39 |
| • <b>Indicateur 1.7</b> Proportion des enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale .....   | 39 |
| • <b>Indicateur 1.8</b> Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal .....   | 41 |
| • <b>Perspectives</b> .....   | 42 |
| • <b>OMD 2 ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</b> .....   | 45 |
| • <b>CIBLE 2.A</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires..... | 45 |
| • <b>Indicateur 2.1</b> Taux net de scolarisation dans le primaire.....   | 46 |
| • <b>Indicateur 2.2</b> Pourcentage d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième .....                    | 48 |
| • <b>Indicateur 2.3</b> Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (Personnes des deux sexes).....  | 53 |
| • <b>Perspectives</b> .....   | 54 |

---

|  |    |
|--|----|
| • <b>OMD 3 PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</b> .....   | 57 |
| • <b>CIBLE 3.A</b> Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ..... | 58 |
| • <b>Indicateur 3.1</b> Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire .....   | 59 |
| • <b>Indicateur 3.2</b> Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole .....   | 64 |
| • <b>Indicateur 3.3</b> Proportion de sièges occupés par des femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux .....  | 70 |
| • <b>Perspectives</b> .....  | 71 |
| <br>   |    |
| • <b>OMD 4 REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE</b> .....  | 73 |
| • <b>CIBLE 4.A</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans .....   | 74 |
| • <b>Indicateur 4.1</b> Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans .....   | 74 |
| • <b>Indicateur 4.2</b> Taux de Mortalité Infantile (TMI) .....  | 74 |
| • <b>Indicateur 4.3</b> Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole ...   | 75 |
| • <b>Perspectives</b> .....  | 78 |
| <br>   |    |
| • <b>OMD 5 AMELIORER LA SANTE MATERNELLE</b> .....   | 81 |
| • <b>CIBLE 5.A</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle .....  | 81 |
| • <b>Indicateur 5.1</b> Taux de Mortalité Maternelle (TMM) .....   | 81 |
| • <b>Indicateur 5.2</b> Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié .....   | 82 |
| • <b>CIBLE 5.B</b> Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015 .....   | 84 |
| • <b>Indicateur 5.3</b> Taux de prévalence de la contraception .....   | 84 |
| • <b>Indicateur 5.4</b> Taux de natalité parmi les adolescentes .....  | 85 |
| • <b>Indicateur 5.5</b> Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) .....   | 85 |
| • <b>Indicateur 5.6</b> Besoins de planification familiale non couverts .....  | 86 |
| • <b>Perspectives</b> .....  | 86 |
| <br>   |    |
| • <b>OMD 6 COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES</b> .....  | 89 |
| • <b>CIBLE 6.A</b> D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle .....  | 90 |
| • <b>Indicateur 6.1</b> Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans .....   | 90 |



|   |           |
|---|-----------|
| • Indicateur 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque .....  | 92        |
| • Indicateur 6.3 Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA .....  | 92        |
| • Indicateur 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans .....  | 93        |
| • CIBLE 6.B D'ici 2010 assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA .....   | 93        |
| • Indicateur 6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux .....  | 93        |
| • CIBLE 6.C D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle .....  | 94        |
| • Indicateur 6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie .....  | 94        |
| • Indicateur 6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide .....   | 94        |
| • Indicateur 6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés .....   | 95        |
| • Indicateur 6.9 Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie .....  | 95        |
| • Indicateur 6.10 Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation .....  | 96        |
| • Perspectives .....  | 96        |
| <br>  |           |
| • <b>OMD 7 ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE</b> .....   | <b>99</b> |
| • CIBLE 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles ..... | 100       |
| • Indicateur 7.1 Proportion de zones forestières .....  | 103       |
| • Indicateur 7.2 Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat) .....  | 104       |
| • Indicateur 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone .....   | 105       |
| • Indicateur 7.4 Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques .....  | 106       |
| • Indicateur 7.5 Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau .....   | 106       |
| • CIBLE 7.B Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010 .....   | 108       |
| • Indicateur 7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées .....  | 108       |

---

|   |            |
|---|------------|
| • Indicateur 7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction . . . . .   | 110        |
| • CIBLE 7.C Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base . . . . .   | 111        |
| • Indicateur 7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée . . . . .  | 111        |
| • Indicateur 7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées . . . . .  | 111        |
| • CIBLE 7.D Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis . . . . .  | 111        |
| • Indicateur 7.10 Proportion de citoyens vivant dans les taudis . . . . .   | 111        |
| • Perspectives . . . . .  | 113        |
| <br>  |            |
| • <b>OMD 8 METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT . . . . .</b>   | <b>115</b> |
| • CIBLE 8.A Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire . . . . .   | 116        |
| • CIBLE 8.B Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA) . . . . .  | 117        |
| • CIBLE 8.C Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale). . . . . | 119        |
| • CIBLE 8.D Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme . . . . .   | 120        |
| • CIBLE 8.E En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement . . . . .  | 122        |
| • CIBLE 8.F En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous . . . . .  | 124        |
| <br>  |            |
| • Perspectives . . . . .  | 136        |
| • <b>CONCLUSION . . . . .</b>   | <b>138</b> |
| • <b>TABLE DES ABREVIATIONS . . . . .</b>   | <b>140</b> |

---

## Préambule

A l'instar de tous les pays, l'Algérie a présenté en 2005 son premier Rapport national sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ce deuxième Rapport couvre, la période 2005-2010, pour chacun des huit objectifs retenus dans la Déclaration du Millénaire, la situation en Algérie, les enjeux, les étapes franchies dans la réalisation des différents Objectifs, et les défis à relever ainsi que les moyens à mobiliser pour les atteindre.

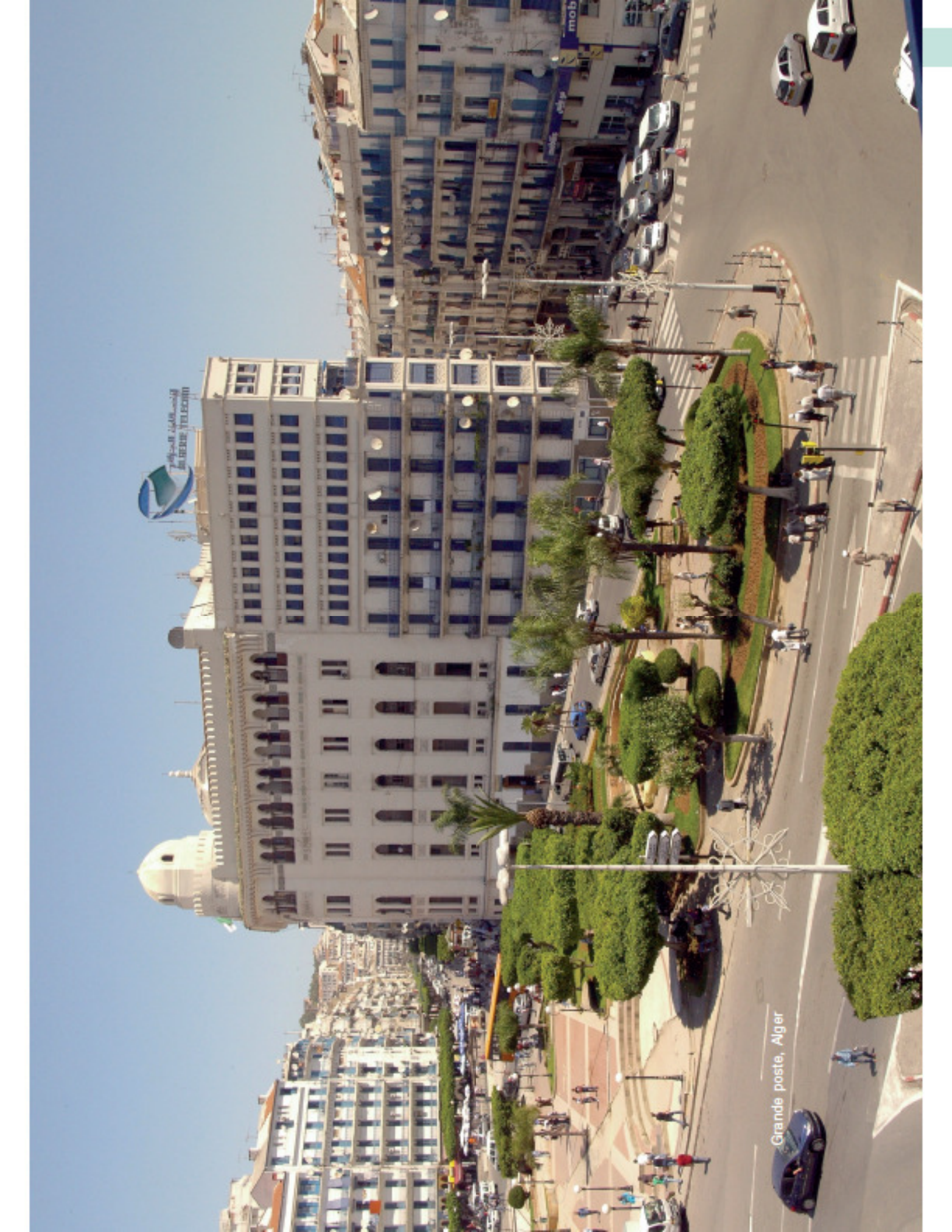
Le présent Rapport a été élaboré sur la base des cibles et indicateurs contenus dans le « Nouveau cadre des OMD », arrêté par le Système des Nations unies et couvrant la période 2005-2010.

Il a été conçu avec la participation de l'ensemble des Ministères et institutions publiques concernées (Office National des Statistiques, Commissariat Général à la Planification et à la Prospective, Conseil National Economique et Social).

Les données disponibles laissaient apparaître clairement que la réalisation de certains objectifs était déjà à une phase très avancée, quand elle n'était pas déjà atteinte à la date de l'adoption de la Déclaration du Millénaire elle-même (2000). Depuis, la situation s'est davantage améliorée pour faire ressortir des progrès substantiels dans la réalisation des OMD.

---





Grande poste, Alger



## SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN ALGERIE

### Quelques repères sur la situation économique et sociale en Algérie durant la Période 2005-2009.

L'analyse de l'économie nationale montre que, depuis déjà plus d'une décennie, l'Algérie dispose d'un cadre macroéconomique stable, caractérisé par une évolution positive de ses fondamentaux économiques et financiers, confortée par une politique de remboursement, par anticipation, de la dette publique externe qui est passée de 28,1 milliards de dollars en 1999 à 610 millions de dollars en 2008, pour s'établir à 480 millions de dollars à fin septembre 2009.

Les politiques macroéconomiques menées durant cette période ont concouru, d'une part, à la consolidation de la stabilité macroéconomique et permis, d'autre part, de progresser sur le chemin d'une croissance positive soutenue.

Les dépenses publiques ont été de près de 18 000 milliards de dinars, équivalant à plus de 300 milliards de dollars, durant cette même décennie. Elles ont concerné l'ensemble des secteurs d'activité et, plus particulièrement, ceux liés au développement humain, telle que l'amélioration des conditions de vie des citoyens à travers :

- la hausse des taux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable (93%) ;
- la hausse des taux de raccordement au réseau électrique (98%) ;
- la hausse des taux de raccordement au réseau du gaz de ville (43%) ;
- les mesures facilitant l'accès au logement et la consolidation de l'intervention de l'Etat en matière d'habitat à travers différentes formes de soutien.

Les politiques de stabilisation se sont toutefois avérées, dès 2001, insuffisantes pour favoriser la croissance, rendant ainsi nécessaire la mise en place de plans de relance par la demande et, notamment, par la demande publique. Ces plans de relance se sont mis en place sur la base d'une discipline budgétaire rigoureuse, accompagnée notamment de la mise en place d'un fonds de régulation des recettes. Deux plans de développement ont été mis en œuvre, le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) 2001-2004, et le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSC) 2005-2009.

---

Les chantiers lancés, depuis lors, se sont articulés autour de deux axes centraux : la poursuite de la politique de réalisation de grandes infrastructures (autoroute Est-Ouest, extension et modernisation du chemin de fer, métro, tramways, infrastructures éducatives, sanitaires, sportives...) pour rattraper le retard pris dans ce domaine stratégique et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'insertion progressive de tous dans l'entreprise de développement.

Si le PSRE, avec une croissance du PIB de 4,5 % par an en moyenne annuelle, a permis la mise en œuvre de plusieurs programmes visant le soutien et la relance de l'appareil économique du pays, le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSC), de 2005, consacre la consolidation des projets socio-économiques déjà amorcés durant la période précédente. En effet, ce nouveau programme visait le développement des infrastructures de base ainsi que le rattrapage social à travers l'ensemble du territoire national. Les principaux objectifs ciblés par ce Programme sont :

- la réalisation d'un (01) million de logements ;
- le développement des établissements du système éducatif dans tous ses paliers ;
- le renforcement des infrastructures du secteur de la santé ;
- l'extension des réseaux d'électricité au profit de près de 400 000 nouveaux foyers, du gaz pour près d'un (01) million de nouveaux bénéficiaires, et de l'alimentation en eau potable.

Ce programme s'est, par ailleurs, vu renforcé par deux programmes régionaux complémentaires pour le développement respectif des Hauts Plateaux et du Sud. Ces derniers visaient non seulement à rattraper les retards de développement en matière, notamment, d'infrastructure routière et ferroviaire et à créer les conditions de l'investissement économique dans ces régions, mais aussi à améliorer le cadre de vie du citoyen en matière d'accès au logement, à l'eau, aux soins et à la formation, sans oublier le développement et la modernisation du service public.

Les mesures prises par les pouvoirs publics, au cours de la période 2005-2009, ont ainsi permis d'accomplir des réalisations importantes et d'effectuer des progrès significatifs dans le domaine du développement économique et social. Elles ont également permis, grâce à la nouvelle gouvernance, de consolider le processus de développement économique et social amorcé au début du nouveau millénaire.

Dans ce cadre, le volume global des investissements a atteint 13.798 milliards de dinars, équivalant à 200 milliards de dollars environ, dont 83% au titre des investissements nationaux. Ce qui a permis :

---



- de consolider l'infrastructure nécessaire au développement économique ;
- d'enregistrer des progrès dans la réalisation du réseau routier, la modernisation des ports, l'extension et la modernisation du réseau ferroviaire ;
- de faire reculer le taux de chômage, qui est passé de 17,7% en 2004 à 10,2% en 2009.

L'importance accordée au secteur agricole, classé comme prioritaire pour assurer la sécurité alimentaire, et dont le volume d'investissement a atteint près de 400 milliards de dinars, a favorisé l'extension des surfaces arables, le réaménagement des exploitations agricoles, le développement de l'arboriculture, la stabilisation des populations rurales et la création et la diversification d'activités économiques génératrices d'emploi.

Il conviendrait de signaler qu'entre 2005 et 2007, la croissance économique a été soutenue, à travers notamment la dynamisation des activités productives agricoles, le renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures.

L'année 2008 a constitué, pour le monde entier, un repère historique, en ce sens qu'elle a été marquée, à partir de son 4ème trimestre, par des signes évidents de crise économique. Cette situation, qui a considérablement ralenti l'activité économique mondiale et remis en cause ses perspectives, se distingue globalement par :

- le ralentissement des échanges commerciaux ;
- le recul de l'investissement, lié surtout au durcissement des conditions d'octroi de crédit ;
- le repli de la consommation des ménages, en relation avec la baisse de leur pouvoir d'achat ;
- la remontée du taux de chômage, notamment dans les secteurs de l'automobile et de la banque.

En Algérie, la crise s'est matérialisée par une chute importante des recettes d'exportation des hydrocarbures, due au net recul de la demande, lui-même consécutif au ralentissement de l'activité économique mondiale. En dépit de cette situation, l'Etat a procédé à la poursuite du programme pluriannuel de soutien à la croissance économique (PCSC) dont les effets sont ressentis, en particulier, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), ce qui a contribué à l'atténuation des effets de cette crise sur l'économie algérienne.

---

Ainsi, les indicateurs macro-économiques de 2008 étaient, dans l'ensemble, positifs ; le rythme de croissance du PIB hors hydrocarbures se situant à 6,1% en moyenne annuelle, contre 6,4% en 2007. Les secteurs de l'agriculture, du BTP et des services, où se crée l'essentiel des nouveaux emplois, ont connu des évolutions favorables sur la période avec des croissances, en moyenne annuelle, de 8,4%, 6,1% et 5,8% respectivement.

La dynamique de reprise de l'activité enregistrée au cours des dernières années, stimulée par la forte relance budgétaire, a conduit à une croissance de près de 2,4 %, avec une croissance du PIB hors hydrocarbures de 9,3% en 2009, soit une performance au moins équivalente à celle réalisée en 2008, dans la mesure où la baisse appréciable du volume des exportations des hydrocarbures a été compensée par :

- une année agricole remarquable ;
- une forte impulsion des activités du BTP, du fait notamment de l'accroissement des investissements publics ;
- un secteur des services en expansion ;
- et enfin, de meilleures performances du secteur industriel, notamment public.

En effet, malgré les aléas climatiques, la mise en œuvre du Programme National de Développement Agricole et Rural (PN DAR) a permis au secteur agricole (hors céréales) d'enregistrer, durant ces dernières années, une croissance satisfaisante. Cela s'est traduit par la disponibilité de biens agricoles de consommation sur le marché national.

La mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural a insufflé une nouvelle dynamique à la croissance agricole et au développement des territoires ruraux. La politique de renouveau agricole et rural vise à mettre le développement rural-en tant que politique intégrée et multisectorielle- en situation de promouvoir un développement soutenu, durable et équilibré des territoires ruraux, d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et de lutter contre toute marginalisation ou exclusion.

Les politiques sectorielles sont, par ailleurs, renforcées et confortées par une vision de type transversal, pour lutter contre les inégalités sociales, l'enclavement et le déséquilibre des territoires.

L'activité de BTP a été soutenue par la forte évolution des dépenses d'équipement de l'Etat, particulièrement à partir de 2005, avec le lancement du Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance, PCSC (2005-2009). Cette expansion budgétaire a permis aux activités du BTP d'enregistrer des taux de croissance assez remarquables, particulièrement durant les dernières années : 11,6 % en 2006 et 9,8% en 2007 et 2008.

---

Le secteur des services a connu une expansion remarquable due notamment à une augmentation importante des importations des biens et services jusqu'en 2008 et, également, à la croissance enregistrée dans les secteurs du BTP et de l'industrie ainsi qu'en matière de consommation des ménages. Ce secteur a également enregistré de forts taux de croissance (6,5 %, 6,8 % et 7,8% respectivement en 2006, 2007 et en clôture 2008).

Il conviendrait de mentionner que le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) a été mis en place pour faire face aux aléas économiques qui seraient provoqués, éventuellement, par la moins-value de la fiscalité pétrolière au dessous du prix d'équilibre prévu par la Loi de finances. Les disponibilités de ce Fonds, parallèlement à la politique de désendettement interne et externe, rendent soutenable la situation globale des finances publiques, elles-mêmes soumises à une gestion prudente.

La prise en charge des besoins sociaux a connu une nette amélioration grâce, notamment, à la stabilisation des paramètres macroéconomiques et à l'appui direct de l'Etat, à travers les différents programmes à portée sociale. En effet, les dépenses sociales consenties annuellement par l'Etat en faveur des catégories défavorisées représentent près de 12 % du Produit Intérieur Brut.

C'est ainsi que dans le domaine de la santé, le budget de fonctionnement et d'équipement du secteur a pratiquement quadruplé entre 2000 et 2009. La part allouée aux programmes et activités préventives de santé de la reproduction, incluant notamment les activités d'obstétrique, l'achat des anti-rétroviraux et des contraceptifs oraux, représente 15 % du budget de fonctionnement.

S'agissant de la politique sociale, dans son acception liée à la culture de la participation à la création de richesses et de l'accès des bénéficiaires au revenu, il convient de relever que celle-ci se fonde sur la famille, donnant ainsi à la relation humaine la primauté dans la prise en charge des difficultés sociales.

C'est pourquoi la réduction de la pauvreté et la circonscription des phénomènes sociaux, aux multiples facettes, se déterminent par des axes de travail qui expriment toute la dynamique inhérente à l'activité et à l'emploi et confirment le processus d'intégration sociale.

L'inflation a été maîtrisée, durant cette période 2005-2009, avec un indice des prix à la consommation se situant autour de 3,5%, en moyenne annuelle; sans commune mesure avec les années 90 où l'inflation oscillait autour de plus de 30%. Toutefois, depuis trois à quatre ans, on assiste au maintien du rythme haussier du taux d'inflation globale en ce sens que l'indice des prix à la consommation est passé de 2,2% en 2006, à 3,7% en 2007, pour s'établir à 5,7% en 2009. Cette évolution est liée à l'importance des programmes d'investissements et à leurs effets sur les revenus et la consommation.

---



En effet, outre les résultats positifs enregistrés dans les secteurs socio éducatifs et autres services de base, il y a lieu de relever que le PIB par tête d'habitant a enregistré une augmentation significative, passant de 1801 dollars en 2000 à 3824,6 dollars en 2007, soit une hausse de 11% en moyenne annuelle sur la période. Il s'est établi à 5021 dollars par tête d'habitant en 2008.

En matière de revenu, il y a lieu de noter la progression de la rémunération brute des ménages, provenant essentiellement de l'augmentation des salaires de l'administration en 2008 pour 30% environ, soit un accroissement nominal de 13,9% entre 2007 et 2008.

En relation avec une évolution plus favorable de leurs revenus disponibles, les ménages ont vu leur consommation finale enregistrer une progression de l'ordre de 3,8 % en moyenne annuelle, durant la période 1999–2008, et leur taux d'épargne brut a évolué de 29,2% en 2006 à 34,2% en 2008.

Une meilleure prise en charge de la demande sociale passe aussi et essentiellement par l'accès à l'emploi et au logement. Les enquêtes « Emploi » réalisées par l'ONS à échéances régulières, confirment l'amélioration du niveau général de l'emploi et la baisse du taux de chômage en Algérie. Ce dernier est ramené à 10,2% à fin 2009, alors qu'il se situait à 15,3% à fin 2005 et à près de 30% en 2000. Les résultats révélés par ces enquêtes sont à relier aux bonnes performances de la croissance économique, notamment hors hydrocarbures (+6%) et hors agriculture (+7,5%), enregistrées en 2008 ; croissance elle-même tirée par le BTPH (+10%) et les services (+8%).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, adopté par le Gouvernement en Avril 2008 et mis en application à partir du 1er juin 2008, un dispositif nouveau de création d'emplois et d'insertion est mis en place. Ce dispositif privilégie le placement dans les emplois productifs avec un encadrement en milieu professionnel.

Pour faire face à la demande sociale encore importante en matière de logement, comme en matière d'emploi, l'Etat a constamment inscrit ces volets comme axes prioritaires dans son programme de développement. Afin de répondre à cette forte demande, la réalisation de 1 034 000 logements a été inscrite dans les différents programmes du quinquennat 2005/2009 et 423 000 unités dans les autres programmes (Sud, Hauts plateaux, habitats précaires). A ce titre, il convient de mentionner la réalisation de 500 000 habitats ruraux.

---

Enfin, l'Algérie s'est dotée, dès septembre 2006, d'un Pacte National Economique et Social, pour rapprocher toutes les parties concernées par le développement en vue d'un partenariat renforcé. Sa mise en œuvre est effective et fait l'objet d'une évaluation régulière au sein de la Tripartite qui réunit les représentants des travailleurs, ceux du Patronat et le Gouvernement.

---





## OMD 1 : RÉDUCTION DE L'EXTREME PAUVRETÉ ET DE LA FAIM

|           | Cibles   | Indicateurs   |
|-----------|--|---|
| Cible 1.A | Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour              | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (en parité du pouvoir d'achat)</li> <li>2. Indice d'écart de la pauvreté</li> <li>3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale</li> </ol> |
| Cible 1.B | Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif | <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Taux de croissance du PIB par habitant</li> <li>5. Ratio emploi/ population</li> <li>6. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée</li> </ol>  |
| Cible 1.C | Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim   | <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale</li> <li>8. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal</li> </ol>  |

La solidarité nationale a été bâtie autour du principe d'une redistribution juste et équitable des ressources, notamment, par la relance économique et par le soutien à la croissance. Des dispositifs et programmes ont été établis en vue de permettre aux populations défavorisées de bénéficier des différents filets sociaux mis en place et visant plus particulièrement à réduire la pauvreté et à venir en aide à ces populations de manière à leur permettre un accès à l'alimentation à des prix abordables. Cette démarche a été menée parallèlement à une politique d'intégration sociale et professionnelle qui a, en premier lieu, touché les franges les plus vulnérables tels que les handicapés.

## **CIBLE 1.A - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour**

L'Algérie s'est attelée depuis son accession à l'indépendance à mettre en place à travers différents programmes de développement les conditions devant assurer aux personnes en âge de travailler un accès à l'emploi, de manière à leur permettre de subvenir à leurs besoins dans la dignité.

Depuis 2000, la politique de développement et de lutte contre la pauvreté est caractérisée par un effort soutenu de formation à tous les niveaux, à la promotion d'une croissance économique forte pour dynamiser l'offre d'emplois et la mise en place d'une série de dispositifs d'encouragement à l'insertion professionnelle et à la création d'emplois.

Parallèlement, l'action sociale et la solidarité nationale, mises en place pour mieux répondre aux attentes de la population, ont favorisé la promotion de l'emploi et le déroulement graduel d'activités occupationnelles, dans le but de raffermir la cohésion sociale et de garantir la stabilité économique et sociale.

En matière de dispositifs de protection sociale et de lutte contre la pauvreté, la protection des personnes vulnérables et des catégories sociales défavorisées a toujours figuré parmi les missions que s'assigne l'Etat. Outre la mise en œuvre du système de sécurité sociale, cette mission a visé, d'abord, des champs ciblés de protection sociale, notamment les personnes âgées dépourvues de ressources, les personnes handicapées, l'enfance privée de famille, les jeunes en "danger moral", les personnes "en détresse", les "nécessiteux" ...

L'assistance à ces personnes s'est ainsi développée sous la forme de soutiens directs, financier ou en nature, ou encore sous la forme d'une prise en charge résidentielle, au sein des établissements spécialisés.

Les différentes formes de prise en charge et de soutien des catégories vulnérables sont :

- le filet social qui est composé de l'allocation forfaitaire de Solidarité (AFS) et de l'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG). Les bénéficiaires de Filet social sont couverts par la sécurité sociale. Le dispositif de filet social, a permis, d'une part, l'insertion sociale d'un nombre important de personnes démunies, notamment, dans les régions défavorisées caractérisées par un faible tissu

économique, et d'autre part, l'amélioration du cadre de vie des populations, grâce aux actions de maintenance des équipements et du patrimoine publics, mis en œuvre dans le cadre des activités développées ;

- la protection et la promotion des personnes handicapées à travers l'octroi d'une aide sociale directe (allocation mensuelle) à toute personne handicapée et la prise en charge des frais de cotisation à la sécurité sociale. A titre d'exemple, pour l'année 2008, 471 068 personnes handicapées ont bénéficié d'allocations dont 179 324 personnes handicapées à 100% et 291 744 avec un taux d'invalidité inférieur à 100%.

Par ailleurs, outre l'octroi d'aides financières, des programmes d'éducation, de formation, d'insertion et d'intégration socioprofessionnelle, sont développés au profit des personnes handicapées au niveau de 169 établissements de prise en charge de personnes présentant différents types d'handicaps (moteur, mental, auditif, visuel, maladies chroniques). L'effectif de personnes handicapées pris en charge dans ce cadre est de 14 521 enfants handicapés âgés de moins de 18 ans ;

- la prise en charge des enfants privés de famille à travers la mise en place de mesures appropriées permettant la protection, l'éducation et l'insertion est assurée, conformément aux dispositions de textes législatifs et réglementaires spécifiques, en institution et en milieu familial (kafala);

- la prise en charge en milieu institutionnel des catégories vulnérables, (personnes âgées sans revenu, personnes handicapées, enfants privés de famille, jeunes en difficulté sociale,...) dans des établissements spécialisés au nombre de 289 avec une capacité d'accueil de 30 000 places, auxquels s'ajoutent 129 centres gérés par le mouvement associatif avec l'appui de l'Etat qui ont accueilli près de 20 000 personnes ;

- la prise en charge des personnes en difficulté (personnes sans domicile fixe), dans le cadre du SAMU Social, soit 33 092 personnes depuis le lancement du dispositif en 2003 ;

- l'insertion et la promotion de l'emploi, à travers les dispositifs des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre, du Programme d'Insertion des Diplômés, ex CPE, et du Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale, ex ESIL.



#### Les actions de solidarité nationale :

- le soutien aux enfants scolarisés issus de familles démunies ou résidant dans des zones défavorisées à travers l'octroi d'une aide de 3.000 DA à chaque enfant démunie, au début de l'année scolaire, l'octroi de trousseaux scolaires ainsi que la mise à la disposition des élèves des moyens de transport scolaire et l'ouverture et l'équipement de cantines scolaires ;
- la promotion du mouvement associatif à travers l'octroi de subventions et le renforcement de leurs capacités de gestion;
- la contribution à la réalisation des projets d'infrastructures de base (adduction en eau potable, raccordement au réseau de gaz naturel, réhabilitation de logements en faveur des populations défavorisées ;
- la prise en charge d'enfants démunis en colonies de vacances;
- les aides humanitaires aux personnes sinistrées suite aux catastrophes et calamités naturelles ;
- l'appui aux citoyens nécessiteux durant le mois sacré de Ramadhan par l'octroi de repas chauds et de couffins de denrées alimentaires.

### Indicateur 1.1. Proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour (en parité du pouvoir d'achat)

Cet indicateur représente le seuil de pauvreté absolu fixé sans tenir compte de la distribution de l'indicateur de bien-être. Il est basé sur un minimum de biens et services jugés nécessaires pour assurer la survie d'une personne dans un contexte donné.

#### Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)

| ANNEES  | 1988 | 1990 | 2000 | 2005 | 2008 | 2009 | 2015 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar PPA / jour/ habitant | 1,9  | 1,7  | 0,8  | 0,6  | 0,5  | 0,5  | 0,3  |
| Projection OMD à atteindre  | •    | 1,7  | 1,4  | 1,2  | 1,1  | 1,1  | 0,9  |

Compte tenu des efforts déployés par les Pouvoirs Publics en direction des catégories vulnérables, l'éradication de la pauvreté alimentaire connaît un rythme appréciable.

En Algérie, la proportion de la population vivant en deçà du seuil de un (01) dollar par personne et par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA), est passée de 1,9 % en 1988 à moins de 0,6% en 2005, soit une réduction de plus de 2/3.

De ce fait, le premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement est déjà atteint. L'extrême pauvreté telle que définie par les OMD reste marginale et son éradication totale est tout à fait possible, sinon réalisée.

### Indicateur 1.2. Indice d'écart de la pauvreté

Il s'agit de la profondeur de la pauvreté calculée comme un écart moyen entre le revenu des ménages pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il représente l'importance des ressources à mobiliser pour l'ensemble des personnes en situation de précarité économique.

#### Indice d'écart de la pauvreté

| ANNEES   | 1988 | 1990 | 2000 | 2008 | 2009 | 2015 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Indice d'écart de la pauvreté (l'indice de la pauvreté multipliée par le degré de pauvreté) (SA) | 0,4  | 0,5  | 0,5  | 0,5  | 0,5  | 0,5  |
| Projection OMD à atteindre   | -    | 0,5  | 0,4  | 0,3  | 0,3  | 0,3  |

En 2000, la moyenne des dépenses effectuées par les plus pauvres s'écarte de 15,5% du seuil alimentaire, alors qu'au seuil de pauvreté générale l'écart est de 20,2%. Dans ce cas de figure, le processus d'éradication de la pauvreté alimentaire se poursuit et la dépense moyenne s'éloigne de près de 16 % du seuil de pauvreté.

Au seuil de la pauvreté alimentaire, la profondeur de la pauvreté a baissé entre 1995 et 2000, alors qu'elle était plus élevée en 1988. Marquant ainsi l'évolution de l'incidence observée sur la même période (détérioration entre 1988 et 1995 et amélioration entre 1995 et 2000).

Par contre, au seuil de la pauvreté générale, la tendance à la hausse de la profondeur de la pauvreté (P1) décelée entre 1988 et 1995, s'est poursuivie en 2000 (respectivement à hauteur de 0,7 % - 1,7 % - 2,5 %). Elle provient surtout du secteur urbain où la profondeur est passée de 0,3 % en 1988 à 1 % en 1995 et à 2,16 % en 2000.

### Indicateur 1.3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

La part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale a connu une amélioration progressive entre 1988 et 2000, passant de 6,5% à 7,8 %, pour se situer à 7,3% en 2005 et 7,5% en 2009.

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

| ANNEES  | 1988 | 1990 | 2000 | 2005 | 2008 | 2009 | 2015 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (%) | 6,5  | 6,6  | 7,8  | 7,3  | 7,4  | 7,5  | 7,8  |

a - L'action de lutte contre la pauvreté s'appuie, entre autres, sur les actions du dispositif articulé autour du filet social, notamment l'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) et l'Indemnité pour Activité d'Intérêt Général (IAIG), ainsi qu'autour des actions de soutien à l'habitat, auxquelles s'ajoutent d'autres interventions destinées à améliorer les conditions d'accès à l'enseignement et à l'emploi, notamment.

Le nombre de bénéficiaires du filet social, au 31 décembre 2009, a été de 669.636 personnes au titre de l'AFS, dont 53,8 % de femmes (auxquelles s'ajoutent les personnes à charge au nombre de 334.274) et de 267.601 personnes pour l'IAIG, dont 41,4 % de femmes. Les bénéficiaires du filet social sont couverts par la sécurité sociale et les frais de cotisation, à la Caisse Nationale des Assurances Sociales, sont pris en charge par l'Etat (6% du SNMG).

La consistance physique et financière des programmes AFS notifiés et réalisés entre 2005-2009, est la suivante :



**Répartition des bénéficiaires de l'allocation forfaitaire  
de solidarité par année et par sexe**

| Années       | Bénéficiaires AFS |                                   | Enveloppe totale consommée <sup>(2)</sup> |
|--------------|-------------------|-----------------------------------|---|
|              | Nombre            | Personnes à charge <sup>(1)</sup> |   |
| 2005         | 589.297           | 382.628                           | 11.688,33                                 |
| 2006         | 605.870           | 380.700                           | 12.016,08                                 |
| 2007         | 626.371           | 359.477                           | 13.246,44                                 |
| 2008         | 631.770           | 356.595                           | 13.371,12                                 |
| 2009         | 669.636           | 334.274                           | 27.747,88                                 |
| <b>TOTAL</b> | <b>3.122.944</b>  | <b>1.813.674</b>                  | <b>78.069,85</b>                          |

(1) Ne sont pas considérées comme des bénéficiaires.

(2) Dont paiement cotisation sécurité sociale.

Pour rappel, le filet social est destiné aux catégories sociales défavorisées : personnes âgées sans revenu, femmes chefs de ménage en situation de précarité économique, personnes handicapées à 100 % et personnes atteintes de cécité.

b - La lutte contre la pauvreté fait, en outre, référence à la mise à disposition de conditions d'habitat adéquates. Cette question revêt un caractère prioritaire pour l'Etat, du fait de son objectif contribuant, notamment, à la création de postes d'emploi.

Le parc national du logement se situait à 6.942.000 unités en 2009 avec un taux d'occupation par logement (TOL) de 5 personnes (5,45 en 2005) calculé sur la base de l'ensemble du parc global.

La structure du parc de logements est constituée de 56 % de maisons individuelles, de 19 % de maisons traditionnelles et le reste, soit 25 % en habitations individuelles.

Le taux d'occupation par pièce (TOP) constitue aussi un indicateur préférentiel d'appréciation des conditions de logement des ménages. Le TOP, estimé sur la base du parc de logement global (environ 6,7 millions) en 2008, est de deux (02) personnes par pièce, ce qui constitue une nette évolution par rapport à l'année 1998, où ce taux se situait à 2,64 personnes par pièce.

La régularité dans l'évolution est significative pendant le quinquennat 2005-2009, qui s'est caractérisée par la diversification de l'offre de logement et la livraison de 1.045.269 d'unités de logement, regroupant toutes les formules d'accès de la population à un logement décent, dont 50 % des livraisons étaient de nature sociale.

### **CIBLE 1.B – Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif**

La mise en œuvre du programme complémentaire de soutien à la croissance 2005-2009 a permis de consolider les résultats acquis à l'issue du programme de soutien à la relance économique 2001-2004 en matière de création d'emploi et de réduction du chômage. Ainsi, la période 2005-2009 a été caractérisée par une création nette de 1 290 500 emplois et un taux de chômage en constante diminution passant de 15,3% de la population active en 2005 à 10,2% de la population active en 2009.

**Evolution des principaux indicateurs de l'emploi et du chômage (2005-2009)**

| Indicateurs  | 2005                   | 2009                   |
|--|------------------------|------------------------|
| Population occupée dont :<br>-femmes                                     | 8 181 500<br>1 193 500 | 9 472 000<br>1 447 000 |
| Personnes au chômage   | 1 447 550              | 1 072 000              |
| Population active dont:<br>femmes  | 9 656 050<br>1 447 045 | 10 544 000             |
| Taux d'emploi<br>(Population occupée/population en âge<br>de travailler) | 34,7%                  | 37,2%                  |
| Taux d'occupation :<br>(Population occupée/population totale)            | 24,7%                  | 27,5%                  |
| Taux de chômage  | 15,3%                  | 10,2%                  |

L'emploi féminin est en constante augmentation, passant de 1 193 500 femmes occupées en 2005 à 1 447 000 femmes occupées en 2009, soit une évolution de plus de 21 % sur la période. La part de l'emploi féminin dans l'emploi total est passée de 14,5 % en 2005 à 15,3 % en 2009.

Ceci étant, les efforts des pouvoirs publics en matière de promotion de l'emploi se sont traduits par la mise en œuvre d'un programme de mise à niveau et de modernisation du service de l'emploi en vue de l'amélioration de ses performances en matière d'intermédiation sur le marché de l'emploi.

Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi placés annuellement par l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) est passé de 64 092 en 2005 à 170 858 en 2009, soit une progression de + 166,6 %.

#### Evolution des placements classiques réalisés par l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) 2005-2009

| Années     | 2005   | 2006   | 2007    | 2008    | 2009    | total   |
|------------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|
| Placements | 64 092 | 96 850 | 125 645 | 162 290 | 170 858 | 619 735 |

Enfin, il importe de souligner que la mise en œuvre de la politique de l'emploi s'est traduite également par l'introduction de mesures fiscales et parafiscales au profit des employeurs qui créent et qui préservent l'emploi.

### Indicateur 1.4. Taux de croissance du PIB par habitant

L'examen des données relatives au rapport PIB par habitant permet d'apprécier une évolution constante de deux agrégats, faisant apparaître, d'une part, une relance de l'investissement productif et, d'autre part, une croissance du nombre de naissances.

#### Croissance du PIB par habitant

| AGREGATS                     | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| Croissance du PIB            | 5,10 | 2    | 3    | 2,40 | 2,2  |
| Croissance du PIB / Habitant | 3,41 | 0,22 | 1,14 | 1,09 | -    |

### Indicateur 1.5. Ratio emploi/ population

L'examen de l'évolution de quelques indicateurs relatifs à l'emploi permet de situer ce qui suit :

| ANNEES  | 1990  | 2000 | 2005 | 2008 | 2009 | 2015 |
|---|-------|------|------|------|------|------|
| Ratio emploi / population (taux d'occupation) | 19,01 | 20,5 | 24,7 | 26,6 | 27,5 | 33,4 |



L'accroissement du ratio emploi/population reflète l'évolution de la population, avec notamment 850.000 naissances par an et une projection de 1 million de naissances d'ici 2015.

### Indicateur 1.6. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

La proportion des travailleurs indépendants et familiaux dans la population occupée a enregistré une évolution régulière entre 2005 et 2009. Cette évolution se présente comme suit :

#### Proportion de travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée

| ANNEES   | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2015 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Proportion de travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée | 34,4 | 39,9 | 34,9 | 34,2 | 34,2 | 34,2 |

La proportion de cette catégorie de travailleurs a enregistré une stabilité se situant aux alentours de 34 % de la population occupée. Elle confirme la pertinence des mesures prises en faveur de la protection de l'emploi.

Le nombre de postes d'emploi créés dans le domaine de la petite et moyenne entreprise, durant la période 2005-2008, est passé de 1.157.856 en 2005 à 1.355.399 en 2007, pour atteindre 1.469.583 en 2008, plus particulièrement dans le domaine des activités artisanales et des PME publiques et privées.

#### - Contribution du secteur agricole dans la création des postes d'emploi

La politique de renouveau de l'économie agricole et du renouveau rural a insufflé une nouvelle dynamique à la croissance agricole et au développement durable des territoires ruraux, en se basant sur des objectifs visant l'exploitation des synergies économiques et sociales et la libération des initiatives.

Relevant, désormais, de la souveraineté nationale et ayant des attributs de sécurité nationale, la sécurité alimentaire durable, en tant que facteur garantissant la cohésion sociale, est placée au cœur de la problématique du renouveau de l'économie agricole et du renouveau rural.

Dans cette perspective, le renforcement de la sécurité alimentaire et la revitalisation équilibrée des territoires ruraux sont conçus comme deux piliers d'une seule et même stratégie : celle d'un développement agricole et rural intégré et durable.

Le renouveau agricole s'appuie sur dix (10) programmes d'intensification des productions agricoles, qui s'attachent à renforcer la production, dont l'accroissement annuel moyen de 8,33 % participe à l'amélioration annuelle du PIB.

Le renouveau rural s'appuie sur quatre (04) thèmes fédérateurs et quatre programmes à travers la réalisation de 12.148 projets de proximité du développement rural intégré (2009 – 2014), destinés à 6.687.500 personnes, visant :

- La création de 1.210.000 emplois ;
- Le traitement de 8,4 Millions d'hectares de Surface Agricole Utile (SAU).

Entre 2005 et 2009, 45.903 agriculteurs ont été formés sur des thématiques liées aux itinéraires techniques, à la planification et à la gestion de leurs activités, permettant à la population rurale, estimée à 13,8 Millions d'habitants, dont 50 % de femmes, de bénéficier des moyens favorisant la constitution d'une force de production et la contribution au développement de la communauté à travers des activités précises.

Ainsi, 1.345 vulgarisateurs et 1.541 facilitateurs et animateurs, au niveau des cellules d'animation rurale communale, sont recensés dans ce cadre. Aussi, 3.129 jeunes investisseurs ont été soutenus par le dispositif du secteur, mesure ayant généré 10.742 projets dans le domaine du microcrédit.

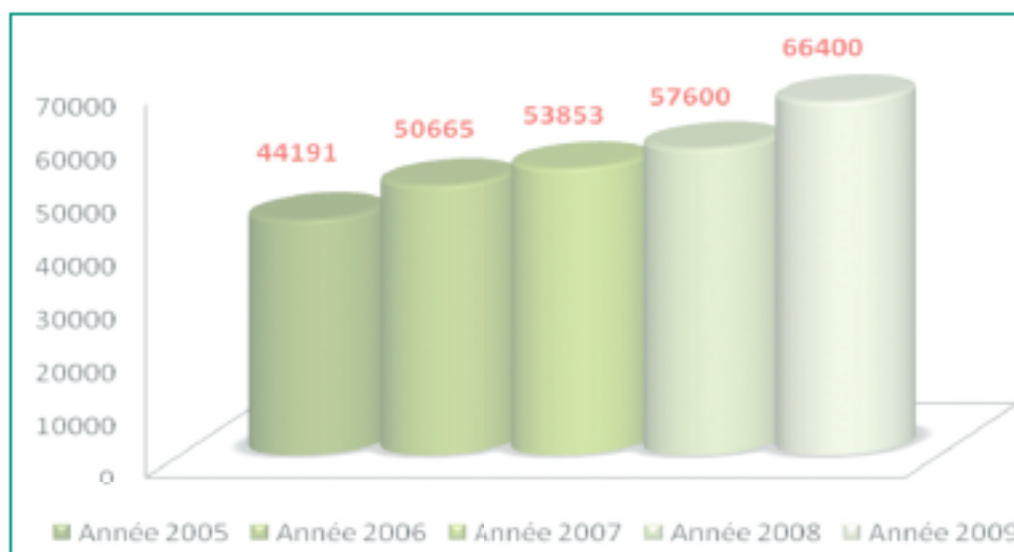
En termes de création de postes d'emploi, l'agriculture figure en troisième position après les services et le BTP. Dans ce cadre, 2,2 Millions d'emplois saisonniers sont créés en moyenne chaque année entre 2005 et 2009. Ces activités permettent la stabilisation des populations rurales au niveau des exploitations agricoles.

Dans le cadre du développement des zones montagneuses, l'année 2009 a enregistré 9.348 porteurs de projets ; 2.036 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), dont 10.000 unités d'élevage.

---

Dans le secteur de la pêche, 582 projets d'un coût global de 26,296 milliards DA, ont été réalisés dans le cadre du PSRE et du PCSC. L'année 2009 a connu une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2008, enregistrant ainsi la création de 8.800 nouveaux postes d'emploi. En dix années, l'emploi est passé de 44.191 à 66.400, comme illustré ci-dessous.

#### Evolution de l'emploi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture 2005-2009



#### - Promotion de l'emploi

Le développement de l'emploi des jeunes, au moyen de la micro entreprise, nécessite l'appui au développement de l'entrepreneuriat et à la promotion de l'emploi salarié par l'encouragement de la création d'activités par les jeunes promoteurs (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes - ANSEJ) et les chômeurs âgés de 35 à 50 ans (Caisse Nationale d'Assurance Chômage- CNAC).

Ainsi, le nombre de micro-entreprises créées est passé :

- de 10.635 en 2008, dont 1.502 par des femmes, à 20.890 en 2009, dont 2.481 par des femmes sur le dispositif ANSEJ ;
- de 2.554 en 2008, dont 204 projets financés en faveur des femmes, à 7.946 en 2009, dont 327 projets financés en faveur des femmes sur le dispositif CNAC.

Dans le cadre de cette dynamique, et s'agissant du volet agricole et rural, 3 129 jeunes investisseurs ont bénéficié de l'aide des dispositifs spécifiques, mais aussi de l'ANGEM et de l'ANSEJ.



Au titre de ces deux dispositifs, il est à souligner que 26.799 projets sont financés dans le cadre du dispositif ANGEM et 10.742 autres projets sur 74.365 projets éligibles sont financés par l'ANSEJ. Ces derniers ont généré 27.792 emplois avec un volume d'investissement de 22,4 milliards de DA.



Les emplois correspondants ont évolué au cours de la même période, dans le cadre de :

- ANSEJ de 31.626, dont 4.534 au profit des femmes, à 57.915, dont 7.289 au profit des femmes;
- CNAC, de 5.728 à 17.657.

La proportion des bénéficiaires occupés dans les emplois d'attente, inscrits dans le cadre des dispositifs des Emplois Salariés d'Initiative Locale (ESIL) et de l'Indemnité pour Activités d'Intérêt Général (IAIG), et la consistance physique des programmes notifiés et réalisés sur la période 2005-2009, se présente comme suit :

| Année        | Bénéficiaires IAIG pris en charge |   | Bénéficiaires ESIL insérés |                              |
|--------------|-----------------------------------|---|----------------------------|------------------------------|
|              | Nombre                            | Enveloppe consommée (10/6DA) <sup>(1)</sup> | Nombre                     | Enveloppe consommée (10/6DA) |
| 2005         | 181223                            | 8085,56                                     | 62581                      | 2014,21                      |
| 2006         | 217590                            | 9583,04                                     | 104408                     | 3350,69                      |
| 2007         | 252980                            | 11584,60                                    | 126266                     | 4053,14                      |
| 2008         | 262655                            | 11989,30                                    | 131516                     | 4428,52                      |
| 2009         | 267601                            | 11115,22                                    | 130976                     | 2301,79                      |
| <b>TOTAL</b> | <b>1.182.049</b>                  | <b>52.357,72</b>                            | <b>555.747</b>             | <b>16.148,35</b>             |

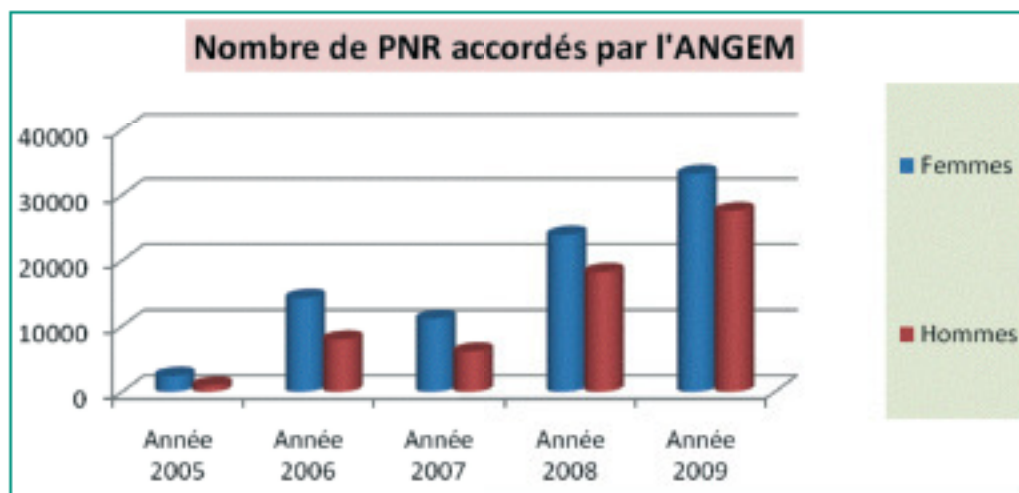
(1) Y compris cotisation sécurité sociale.

C'est ainsi que 1.182.049 bénéficiaires de l'IAIG, soit une moyenne annuelle de 180.000, sont dénombrés entre 2005 et 2009, mobilisant 52.357,72 millions de DA dont 12.326,89 millions de DA (soit 16 %) réservés au paiement des cotisations de la sécurité sociale.

Le dispositif ESIL a permis, durant cette même période, l'insertion de 555.747 jeunes, pour un montant de 16.148,35 millions de DA.

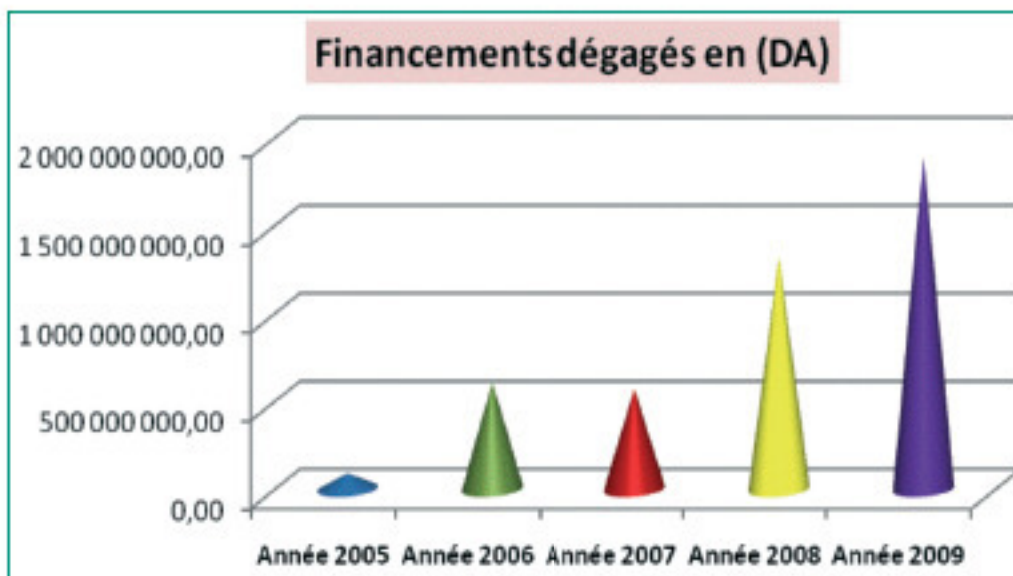
Le microcrédit est devenu, depuis 2004, un outil incontournable pour la prise en charge des personnes ayant des revenus insuffisants ou instables et toutes celles vivant dans le dénuement.

Au 31 décembre 2009, l'ANGEM a financé 145.614 projets, dont 58 % initiés par des femmes, offrant des formules de financement en adéquation avec la population cible, à savoir des citoyens non bancables.

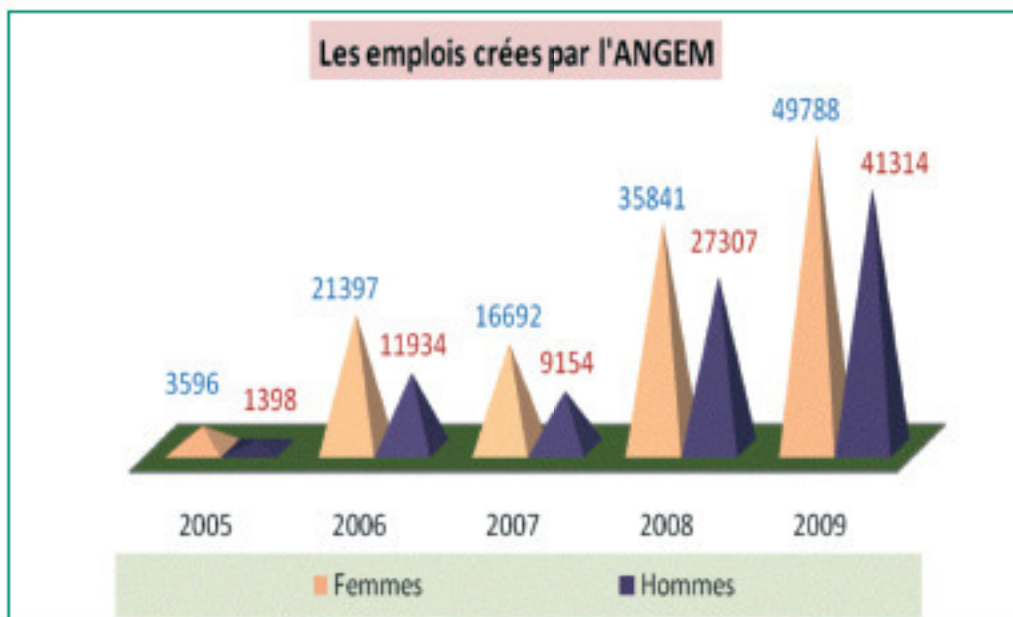


*PNR : Projet non rémunéré*

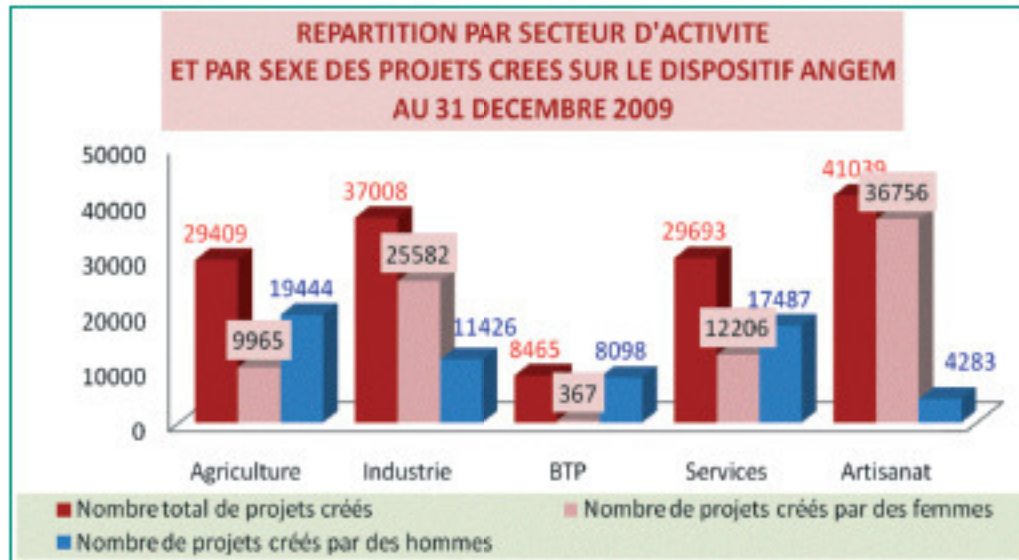
A la fin de l'année 2009, le montant octroyé directement aux bénéficiaires est évalué à 4,47 milliards DA. Désagrégué par année, ce montant se présente comme suit :



Le nombre de postes d'emploi créés a été de 218.421 dont 127.314 au profit des femmes, avec une moyenne de 1,5 emploi par projet.







La proportion des bénéficiaires occupés dans les emplois d'attente est représentée à travers les différents dispositifs préconisant une insertion par le social. Il s'agit notamment des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO), dont la vocation est l'amélioration des conditions de vie de la population.

Pour la tranche TUP-HIMO, notifiée au titre des exercices 2005-2009 (y compris les réalisations du dispositif « Blanche Algérie» mis en place depuis 2005), un montant de 22.459,37 millions DA a été engagé permettant l'insertion d'environ 75.494 chômeurs (en équivalent hommes/an) rémunérés au Salaire National Minimum Garanti (SNMG) avec la couverture sociale.

#### Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO)

Unité : Millions DA

| Tranches                 | Enveloppe engagée | Emplois d'insertion générés (Hommes/an) | Chantiers engagés |
|--------------------------|-------------------|---|-------------------|
| Phase pilote (1997-2000) | 4.135,72          | 36.480                                  | 3.870             |
| 2005                     | 2.022,89          | 7.490                                   | 1.864             |
| 2006                     | 5.286,05          | 19.936                                  | 4.919             |
| 2007                     | 6.029,58          | 19.131                                  | 6.005             |
| 2008                     | 4.049,82          | 12.973                                  | 3.759             |
| 2009                     | 5.071,13          | 15.964                                  | 4.917             |
| <b>TOTAL</b>             | <b>26.595,19</b>  | <b>111.974</b>                          | <b>25.334</b>     |

La réduction des inégalités sociales est, en outre, relevée avec satisfaction dans le domaine de la protection de l'environnement grâce, notamment, aux activités développées par l'Agence de Développement Social (ADS), dans les collectivités locales et tous les dispositifs qui visent à réduire le désenclavement et le déséquilibre régional en vue d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées.

Sept programmes nationaux totalisant près de 70 milliards de DA de budget annuel en 2009 et plus d'un million personnes ciblées, caractérisent l'activité de l'ADS, en tant que fonds de développement social, qui veille depuis 2008 sur la situation des personnes âgées sans ressources, des personnes atteintes de cécité et des femmes isolées, chefs de ménage.

Le Gouvernement s'est attelé à mettre en place et à développer des dispositifs et des programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, notamment l'insertion sociale et professionnelle et la réalisation d'infrastructures de proximité par une approche participative.

Pour ce qui est de la lutte contre ces inégalités en milieu rural, 960 000 ruraux ont pu bénéficier, pour la seule année 2009, du lancement de 1136 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) dans 1481 localités. Au titre des actions individuelles au profit des ménages ruraux, les activités de plantation fruitière et le soutien à la création d'unités familiales d'élevage ont touché, pour la même année, 9 830 porteurs de projets dans 30 wilayas.

Le Programme d'Insertion des Diplômés (PID ex.CPE Contrat de Pré-Emploi), lancé, fin 1998, par l'ADS, s'inscrit dans le cadre d'une politique active d'insertion des jeunes diplômés dans le marché du travail, l'objectif étant de favoriser l'intégration des effectifs ciblés dans la vie, et de faire acquérir par le bénéficiaire d'un savoir-faire et d'une qualification susceptibles de le maintenir en activité.

---

**Consistance physique du programme PID notifié et réalisé  
2005-2009**

Unité : Millions DA

| Années       | Bénéficiaires « C.P.E » insérés |               |               |                     |
|--------------|---------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
|              | Nombre                          | Dont          |               | Enveloppe consommée |
|              |                                 | % Hommes      | % Femmes      |                     |
| 2005         | 54400                           | 38,90%        | 61,10%        | 8342,76             |
| 2006         | 41375                           | 37,80%        | 62,20%        | 5822,84             |
| 2007         | 62382                           | 36,20%        | 63,80%        | 8688,13             |
| 2008         | 55977                           | 34,40%        | 65,60%        | 8667,74             |
| 2009         | 21929                           | 35,8%         | 64,2%         | 4452,19             |
| <b>TOTAL</b> | <b>236.063</b>                  | <b>36,62%</b> | <b>63,38%</b> | <b>35.973,66</b>    |

Dans la même optique, l'appui à la promotion de l'emploi salarié renvoie aussi au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) destiné également aux jeunes primo demandeurs d'emploi.

A cet effet, 8.421 jeunes sont mis en formation qualifiante dans les métiers déficitaires du secteur du BTPH, de l'agriculture et du tourisme. Au 31 décembre 2009, 277.618 jeunes ont été insérés dans les différents contrats et 8.027 jeunes ont bénéficié de contrats de travail aidés (CTA).

#### - Transferts sociaux de l'Etat

Les transferts sociaux représentent en moyenne annuelle 11,25 % du budget de l'Etat, ce qui permet à la population de tirer profit de l'aide sociale, pour accéder au logement, à l'éducation, à la santé, à l'énergie et aux produits alimentaires de première nécessité.

L'évolution des transferts sociaux est assez précise puisqu'elle reflète toute la dynamique des actions entreprises, grâce à la volonté politique de faciliter l'accès de la population aux services et prestations, nécessaires à une vie digne et décente.

En 2005, 460.484 milliards DA ont été dépensés à cette fin, alors qu'en 2008 la mobilisation financière a quasiment doublé avec 1.083.273 millions DA, (tableau ci-dessous).



## Evolution des Transferts Sociaux de l'Etat

Unité : (10<sup>9</sup> DA)

| Années             | 2001    | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    | 2007    | 2008      |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Transferts sociaux | 315.011 | 364.773 | 416.333 | 428.029 | 460.484 | 625.367 | 838.947 | 1.083.273 |

Ces transferts permettent aux personnes handicapées d'évoluer normalement, aux malades d'accéder aux soins de santé, aux faibles revenus de subvenir à leurs besoins alimentaires et aux personnes analphabètes de dépasser le cap de l'ignorance...

### CIBLE 1.C – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

#### Indicateur 1.7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale

Le développement statur pondéral adéquat des enfants requiert un allaitement maternel et une nutrition saine et équilibrée de nature à éviter l'apparition d'affections au cours de la période de croissance de l'enfant.

Les principaux indicateurs de malnutrition des enfants de moins de cinq ans demeurent le poids par rapport à l'âge et à la taille.

Pour l'année 2006, la prévalence de l'insuffisance pondérale par rapport à l'âge, de type modéré et/ou sévère, se situait à 3,7 %, dont 0,6 % présentent une insuffisance pondérale sévère. La prévalence la plus élevée de la forme modérée et/ou sévère est observée dans la tranche d'âge des 12/23 mois, avec un taux de 4,4 %. Cependant, la prévalence de la forme sévère se situe à 0,9 %.

#### Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale sévère%

|         | PAPCHILD<br>1992 | MDG<br>1995 | EDG<br>2000 | MICS 3<br>2006 |
|---------|------------------|-------------|-------------|----------------|
| Garçons | -                | 3           | 1,3         | 0,6            |
| Filles  | -                | 4           | 1,3         | 0,6            |
| Urbain  | -                | 4           | 1,0         | 0,5            |
| Rural   | -                | 3           | 1,7         | 0,7            |
| Rural   | 1,5              | 3           | 1,3         | 0,6            |

### Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée et sévère%

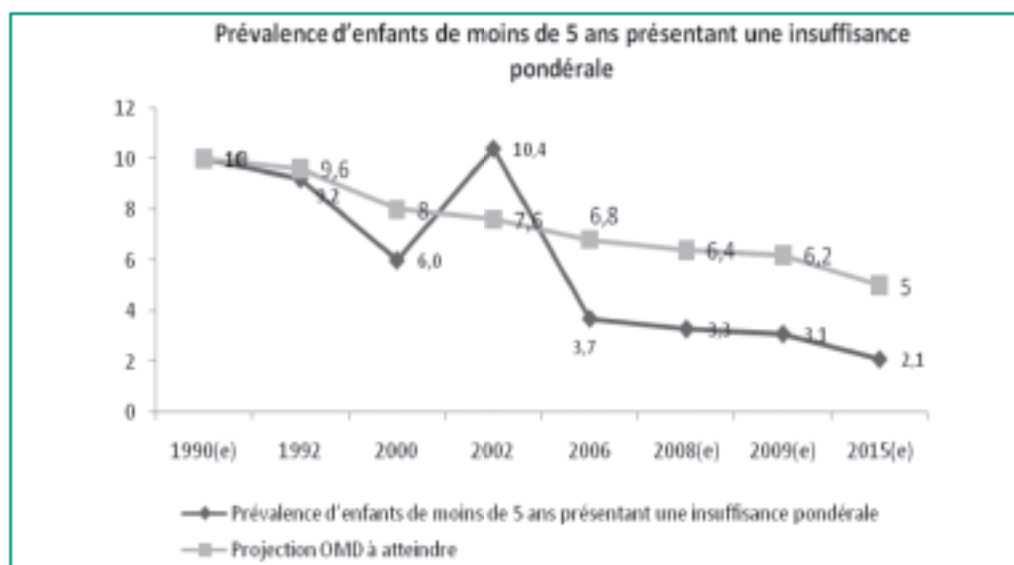
|         | PAPCHILD 1992 | MDG 1995 | EDG 2000 | MICS 3 2006 |
|---------|---------------|----------|----------|-------------|
| Garçons | -             | 10       | 5,6      | 3,8         |
| Filles  | -             | 8        | 6,5      | 3,6         |
| Urbain  | -             | 8        | 4,8      | 3,1         |
| Rural   | -             | 10       | 7,8      | 4,4         |
| Total   | 7,7           | 10       | 6,0      | 3,7         |

Cette prévalence chez les garçons est de 3,8 %, alors que chez les filles elle est de 3,6 %. Les régions Sud du pays enregistrent la prévalence la plus élevée avec 7,8 % pour la forme modérée et/ou sévère et 1,1 % pour la forme sévère.

La strate rurale est la plus touchée avec 4,4 % pour la forme modérée et/ou sévère et 0,7 % pour la forme sévère.

L'analyse des facteurs contextuels démontre que l'instruction de la mère agit sur les niveaux de prévalence, passant de 5 % chez celles qui n'ont pas de niveau d'instruction à 1,3 % chez celles ayant un niveau supérieur. Aussi, suivant le niveau de bien-être économique, cet indicateur passe de 5,4 % dans les ménages les plus pauvres à 2,5 % chez les ménages les plus riches.

La courbe, ci-après, traduit l'évolution des données issues des enquêtes nationales, et atteste de la forte probabilité d'atteindre, selon les projections, l'objectif fixé dans le cadre des OMD pour 2015.



## Indicateur 1.8. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal

Le taux de pauvreté générale est passé de 14,1 % de la population globale en 1995, à 12,1 % en 2000 et à 5,6 % en 2006, pour s'établir à 5 % en 2008, tel que représenté ci-dessous.

### Principaux indicateurs de la pauvreté

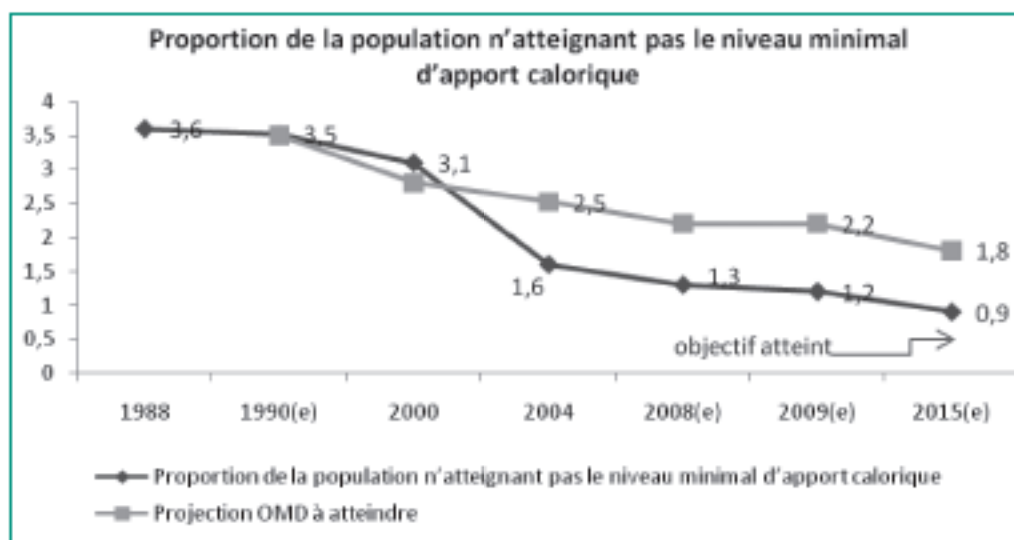
|                               | Seuil                           | 1995  | 2000  | 2004  | 2005    | 2006 | 2008 |
|-------------------------------|---------------------------------|-------|-------|-------|---------|------|------|
| Taux pauvreté %               | Seuil de 1\$ PPA/j/p            | -     | 0,8   | -     | 0,6     | -    | -    |
|                               | Seuil Alimentaire (SA)          | 5,7   | 3,1   | 1,6   | -       | -    | -    |
|                               | Seuil de pauvreté général (SPG) | 14,1  | 12,1  | 6,8   | 5,7     | 5,6  | 5    |
| Nombre de pauvres en milliers | 1\$                             | -     | 243   | -     | -       | -    | -    |
|                               | SA                              | 1.611 | 951   | 518   | -       | -    | -    |
|                               | SPG                             | 3.986 | 3.719 | 2.200 | 1.875,3 | -    | -    |

Il s'agit du seuil de pauvreté alimentaire défini comme étant le niveau de revenu pouvant procurer des produits alimentaires dont l'apport calorique serait de 2.100 calories par jour et par personne.

La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique suit une tendance progressive vers la baisse. Elle est passée de 3,6 % en 1988, à 3,1 % en 2000 et à 1,6 % en 2004. En quatre ans, la population ne disposant pas du seuil calorique a diminué de presque de moitié. Ce qui permettrait de réaliser l'objectif bien avant l'horizon prévu.

Les disponibilités alimentaires par habitant et par jour, couvrent largement les besoins de la population et s'inscrivent dans une tendance haussière. L'accès à ces disponibilités est en amélioration constante à travers l'ensemble du territoire national du fait de la politique de développement poursuivie- aussi bien dans ses dimensions économique et sociale que dans sa dimension écologique- qui vise un développement harmonieux de tous les territoires sans exclusion et sans marginalisation aucune. Cependant, si l'accès au seuil calorique minimal de 2100 Kcal par jour et par habitant est largement dépassé, il n'empêche que des efforts importants doivent être réalisés pour équilibrer les rations alimentaires.





En définitive, l'appréciation générale des progrès réalisés permet de situer le taux de chômage et celui de la pauvreté, respectivement à 10,2 % (2009) et à 5 % (2008) contre 30,7 % (1999) et 12,1 % (2000), ce qui pourrait donner à la stratégie adoptée sa pertinence historique, valablement inspirée d'une optique :

- géographique, destinée à identifier et à cibler les zones défavorisées au moyen de critères liés à la santé, à l'éducation, au logement, à l'emploi, à l'électrification, au raccordement au réseau de gaz naturel et aux loisirs ;
- sociale, basée sur la bonne connaissance de la situation des ménages ;
- économique, érigée sur l'emploi, principal facteur d'éradication de la pauvreté.

## Perspectives

Le développement humain continuera à constituer une priorité du programme de développement de l'Algérie au cours des cinq prochaines années.

Ainsi, 40 % des ressources du programme des investissements publics pour la période 2010-2014 sont réservés au développement humain, touchant aussi bien le secteur de l'éducation et de la formation que ceux de la santé, de l'habitat et de l'agriculture.

Ce programme accorde, également, une attention particulière à la lutte contre le chômage, domaine qui bénéficiera au cours de cette période de 360 milliards DA, visant, aussi bien, la création d'emplois directs pour les diplômés que le soutien à la création de micro-entreprises.

Il est également prévu la réalisation de 1,2 million de logements, dont 300 000 destinés à la résorption de l'habitat précaire et 700 000 en faveur des zones rurales.

En matière d'éducation spécialisée, il est prévu 11 SAMU, 1 classe intégrée par commune pour les enfants en situation d'handicap.

Dans le cadre de la protection et de la promotion des personnes handicapées, il est prévu :

- l'adaptation et le renforcement du cadre législatif et réglementaire en faveur des personnes handicapées, à la lumière des nouvelles dispositions de la convention internationale des personnes handicapées que l'Algérie a ratifiée ;
  - le renforcement de l'accès des populations en situation de précarité sociale, aux différents services sociaux de base et ce à travers la diversification et l'adaptation des aides sociales aux différents besoins sociaux des personnes concernées ;
  - le renforcement de l'insertion par l'économique des adultes handicapés à travers aussi bien la réalisation des infrastructures d'insertion par le travail, que l'introduction des propositions de mesures de soutien à l'insertion sociale de ces derniers ;
  - le renforcement et la diversification du tissu infrastructurel aussi bien en matière de la prise en charge résidentielle que dans le circuit ordinaire de l'éducation nationale ou de la formation et l'enseignement professionnels.
-





Classe primaire, Rentrée 2009



## OMD 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

|           | Cibles  | Indicateurs   |
|-----------|---|---|
| Cible 2.A | D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire</li> <li>2. Pourcentage d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (personnes des deux sexes)</li> <li>3. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (personnes des deux sexes)</li> </ol> |

### CIBLE 2.A – D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Depuis son accession à l'indépendance, en 1962, l'Algérie a accordé une grande priorité à l'éducation à travers ses différents programmes de développement. Il s'agissait non seulement de rattraper le retard enregistré durant la période coloniale, mais aussi de parvenir à assurer un accès gratuit à l'école à tous ses enfants en âge de scolarité. Ainsi, les différents paliers du système éducatif ont connu un développement remarquable aussi bien au plan des infrastructures scolaires que de l'encadrement et du contenu du programme.

Cette volonté politique traduit, également, le souci de l'Etat algérien de se conformer aux Conventions et Chartes internationales relatives aux droits de l'enfant, qui consacrent le principe intangible de « l'éducation pour tous ».

La politique algérienne d'éducation, sous-tendue par la Constitution et les textes législatifs en vigueur, vise à consolider la démocratisation de l'enseignement, qui ne doit pas se limiter au concept de généralisation de l'éducation de base, mais aussi à assurer l'égalité des chances de réussite à tous les enfants dans leur scolarité quels que soient leur sexe, leur origine sociale ou géographique.

La Loi 08-04 du 23/01/2008, portant loi d'orientation sur l'éducation nationale énonce, dans le chapitre III, les principes fondamentaux de la politique éducative, qui sont ceux affirmés dans les différentes Chartes et Constitutions de l'Etat depuis le recouvrement de la souveraineté nationale et qui se sont cristallisés dans la Constitution de 1996 amendée, qui définit les fondements de la société algérienne.

Cette loi consacre :

- la garantie du droit à l'éducation. Il s'agit de la généralisation de l'enseignement fondamental à tous les enfants d'âge scolaire ;
- le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental jusqu'à l'âge de 16 ans, assorti de sanctions à l'encontre des personnes responsables de manquements à cette disposition ;
- la gratuité de l'enseignement est garantie dans tous les établissements publics ;
- le rôle de l'Etat dans la garantie de l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement, en faisant référence à des mesures d'amélioration des conditions de scolarisation et d'équité en ce qui concerne la poursuite d'études ou de formations après l'enseignement fondamental.

Par ailleurs, l'octroi de bourses, la prise en charge appropriée et l'intégration scolaire des jeunes handicapés et des malades chroniques et l'action sociale en faveur des enfants issus de milieux déshérités, sont des mesures qui ont été prises pour assurer l'égalité des chances.

De même, ladite loi considère l'éducation comme un investissement productif et stratégique et met l'élève au centre de la relation pédagogique.

Conformément à cette loi, et dans le cadre de la réforme du système éducatif, l'Etat algérien a mis en place un dispositif multidimensionnel pour éradiquer les dernières poches de déscolarisation. Ce dispositif comprend des textes réglementaires et des dispositifs de soutien socio pédagogique.

S'agissant de l'évolution de la scolarité, les données statistiques révèlent ce qui suit :

### Indicateur 2.1. Taux net de scolarisation dans le primaire

| Année    | 2000-2001 |        |        | 2005-2006 |        |       | 2009-2010 |        |       |
|----------|-----------|--------|--------|-----------|--------|-------|-----------|--------|-------|
|          | Garçons   | Filles | Total  | Garçons   | Filles | Total | Garçons   | Filles | Total |
| 6 ans    | 95,35     | 92,65  | 94,039 | 98,48     | 95,17  | 96,85 | 98,50     | 97,39  | 97,96 |
| 6-15 ans | 93,07     | 88,19  | 90,67  | 95,39     | 92,70  | 94,07 | 95,94     | 94,23  | 95,11 |

a. Le taux de scolarisation des enfants âgés de six (6) ans, qui est un des indicateurs scolaires les plus significatifs, est passé de 43% en 1966 à 93% en 1999, pour atteindre 97,96% en 2009.

Ce taux, qui place l'Algérie au même niveau que certains pays développés, signifie que l'objectif de « l'Education Pour Tous (EPT) » relatif à la scolarisation a été atteint.

Cette scolarisation s'est même étendue aux enfants âgés de 5 ans, dans le cadre de la généralisation de l'éducation préparatoire. 75% de cette classe d'âge bénéficie cette année (2009/2010) de cette éducation.

b. Les effectifs des élèves du primaire, du moyen et du secondaire, par sexe, pour les années 2000, 2005 et 2009, se présentent comme suit :

| Année      | 2000-2001 |         |         | 2005-2006 |         |         | 2009-2010 |         |          |
|------------|-----------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|---------|----------|
|            | Garçons   | Filles  | Total   | Garçons   | Filles  | Total   | Garçons   | filles  | Total    |
| Primaire   | 2510846   | 2210114 | 4720960 | 2222679   | 1973901 | 4196580 | 1743741   | 1563992 | 3 307733 |
| Moyen      | 1048826   | 966544  | 2015370 | 1133004   | 1088324 | 2221328 | 1566613   | 1486754 | 3 052387 |
| Secondaire | 427917    | 547945  | 975862  | 489291    | 686440  | 1175731 | 488662    | 681689  | 1 170351 |

c. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, le moyen et le secondaire pour les années 2000, 2005 et 2009, figure dans le tableau ci-dessous :

| Année      | 2000-2001 | 2005-2006 | 2009-2010 |
|------------|-----------|-----------|-----------|
| Primaire   | 88        | 89        | 90        |
| Moyen      | 93        | 96        | 95        |
| Secondaire | 128       | 140       | 140       |

d. Evolution de la parité – nombre de filles pour 100 garçons

Au niveau du primaire, le taux de scolarisation des filles reste relativement faible par rapport aux garçons dans quelques wilayas. On dénombre en 2009, 90 filles contre 100 garçons.



Au niveau de l'enseignement moyen, la parité est nettement plus élevée que celle constatée dans le primaire. Cette évolution s'explique par le fait que les garçons commencent à abandonner leur scolarité de manière significativement plus élevée que celle des filles. On dénombre en 2009, 96 filles contre 100 garçons.

Au niveau du secondaire, la scolarisation des filles est nettement plus élevée que celle des garçons qui abandonnent leurs études. On dénombre en 2009, 140 filles pour 100 garçons.

### **Indicateur 2.2. Pourcentage d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (personnes des deux sexes)**

L'étude menée sur la cohorte des élèves inscrits en 2003/2004 (1<sup>ère</sup> cohorte de la réforme) a révélé ce qui suit :

- 72,82 % des élèves de cette cohorte n'ont accusé aucun redoublement ;
- 21,85 % des élèves de cette cohorte ont accusé un redoublement ;
- 3,01% de cette cohorte ont accusé 2 redoublements ;

Ainsi, on peut déduire que le taux de survie de la première cohorte ayant atteint la cinquième année du primaire avoisine les 97,68%.

De même, une étude comparative de cette cohorte avec celles de l'année 1980/1981 et de 1996/1997 a révélé une progression constante. Le taux de survie est passé de 88,50% en 1980/1981 à 90,30% en 1996/1997, pour atteindre 97,68% en 2003/2004.

### **L'éducation spécialisée comme mesure d'intégration sociale et professionnelle des enfants handicapés**

Dans le cadre de la démocratisation de l'enseignement et l'égalité des chances pour tous, l'Algérie accorde une grande importance à l'éducation précoce des enfants présentant une incapacité physique, mentale ou sensorielle afin de les soustraire aux effets pervers du handicap.

Des établissements et services ont été créés pour répondre aux besoins d'éducation, de rééducation et d'insertion socioprofessionnelle de ces catégories d'enfants suivant un programme pédagogique diversifié et préétabli.

---

Un programme psychopédagogique est dispensé par une équipe pluridisciplinaire dans l'ensemble des foyers et établissements spécialisés en vue d'assurer à ces catégories d'enfants une formation, une réintégration familiale ainsi qu'une insertion socioprofessionnelle.

Sur un autre plan, la refonte des systèmes de prise en charge pour chaque catégorie de population accueillie dans les établissements spécialisés (enfants en difficulté sociale, enfants handicapés, enfance privée de famille), s'est notamment illustrée par la mise en place de commissions nationales composées de spécialistes et de professionnels autour des nouvelles méthodes scientifiques d'éveil, d'éducation et d'enseignement spécialisé, à savoir :

- la création de structures spécialisées de proximité afin d'atténuer les souffrances engendrées par l'éloignement de ces établissements du lieu de résidence des populations en difficulté ;
- l'institution d'organes de consultation, d'orientation et de coordination chargés de proposer toutes mesures tendant, en particulier, à la défense, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant.

L'éducation spécialisée occupe, de ce fait, une place privilégiée dans la stratégie nationale de développement où les enfants handicapés bénéficient, à l'instar des enfants valides, d'une attention particulière n'échappant pas aux standards de réussite et de performance listés en matière d'éducation.

Les structures d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de handicap, au nombre de 157, assurent une éducation et un enseignement spécialisés à l'aide de moyens et de techniques appropriés pour chaque type de handicap. Il s'agit :

- Ecole de Jeunes Aveugles (EJA) ;
- Ecole de Jeunes Sourds (EJS) ;
- Centre Médico-pédagogique pour Handicapés Moteurs (CMPHM) ;
- Centre Médico-pédagogique pour Enfants Inadaptés Mentaux (CMPEIM) ;
- Centre pour Insuffisants Respiratoires (CIR).

Elles accueillent 14.260 enfants et adolescents handicapés, dont 773 pris en charge dans le cadre du dispositif d'éducation précoce, encadrés par 2.485 professionnels (psychologues, professeurs d'enseignement spécialisé, maîtres d'enseignement spécialisé, éducateurs spécialisés, éducateurs, assistants sociaux et aides éducateurs).

---

## Effectifs des enfants handicapés scolarisés au 31 décembre 2009

|                            | Type d'établissements       | Nombre d'établissements | Nombre d'élèves | Régime   |          |           |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------|----------|----------|-----------|
|                            |                             |                         |                 | Internat | Externat | ½ pension |
| Établissements spécialisés | CMPEIM                      | 92                      | 9038            | 1566     | 2018     | 5454      |
|                            | CMPHM                       | 04                      | 233             | 233      | -        | -         |
|                            | EJS                         | 36                      | 3585            | 1874     | 113      | 1598      |
|                            | EJA                         | 19                      | 1179            | 800      | 46       | 333       |
| Milieu ordinaire           | Ecole d'éducation nationale | 74 classes              | 998             | -        | -        | -         |

Malgré l'existence de difficultés diverses pouvant compromettre la poursuite et l'achèvement d'une scolarité de base (type de déficience et gravité de l'incapacité, accessibilité physique des établissements de l'éducation et de l'enseignement, inadaptation de certains programmes aux enfants présentant une déficience intellectuelle, dans certains cas) des progrès notables, en matière d'intégration en éducation, ont été réalisés à travers :

- l'intervention précoce auprès de l'enfant handicapé ;
- l'adaptation des programmes en fonction des spécificités du handicap (autisme, déficience mentale et sensorielle) ;
- la transcription en braille de tous les manuels scolaires de l'éducation nationale ;
- la réalisation d'un prototype de dictionnaire sur la Langue des Signes Algérienne ;
- la formation et le perfectionnement des professionnels.

L'expérience menée en 2008 a permis de généraliser le dispositif de prise en charge précoce des enfants handicapés, âgés de 3 à 5 ans et demi, à l'ensemble des établissements d'éducation et d'enseignement spécialisés.

Ainsi, les effectifs sont passés de 12.702 à 14.260 enfants en 2009, tout handicap confondu, de même que le réseau infrastructurel s'est élargi par la création de 12 établissements budgétisés, au titre de l'exercice 2009, avec 01 EJA, 05 EJS, 05 CMPEIM et 01 CMPHM.

La politique d'intégration scolaire des élèves handicapés en milieu ordinaire permet à cette catégorie de bénéficier d'une scolarité dans le cadre du dispositif d'intégration scolaire en milieu ordinaire de l'éducation nationale, dont l'évolution, en termes physiques, a été de 136, passant de 762 à 898 élèves, 337 en intégration totale (277 sourds et 60 aveugles) et 561 en intégration partielle (527 sourds et 34 aveugles), répartis par cycle d'enseignement comme suit :



- 623 élèves au cycle primaire ;
- 237 élèves au cycle moyen ;
- 38 élèves au cycle secondaire.

### **L'appui à la scolarisation**

Pour soutenir le principe de l'éducation pour tous, plusieurs actions ont été initiées :

#### **a. La prime scolaire de solidarité**

En plus de l'allocation de scolarité, versée chaque année au profit des fonctionnaires et des salariés, une autre prime scolaire de solidarité de 3.000 DA est octroyée, à chaque rentrée scolaire, au profit de 3 millions d'élèves issus de milieux défavorisés.

#### **b. La gratuité du manuel scolaire**

Une enveloppe financière de 6,5 Milliards de DA/an est consacrée chaque année pour faire bénéficier plus de 3.870.350 élèves de la gratuité des manuels.

#### **c. Les trousseaux scolaires**

500 000 trousseaux scolaires (cartable, tablier, fournitures scolaires, chaussures), en moyenne, sont distribués au début de chaque année scolaire.

#### **d. Les cantines scolaires**

Le réseau des cantines scolaires s'est particulièrement densifié ces dernières années, passant de 4.114 cantines en 1999 à 12.231 en 2009. Le nombre de rationnaires est passé de 500 000 bénéficiaires en 1999 à 2.732.027 en 2009. Ce chiffre représente plus de 75% de l'effectif du primaire.

#### **e. Le transport scolaire**

L'opération relative au transport scolaire a permis de mettre à la disposition des communes 4.808 bus à la fin de l'année 2009, et ce pour desservir les contraintes enregistrées en matière de transport scolaire.

---

## f. La santé scolaire

L'extension de la couverture sanitaire des élèves se poursuit avec la densification du réseau des Unités de Dépistage et de Suivi (UDS) qui passent de 1.228 en 2008 à 1.380 en 2009. Dans ce cadre, des visites médicales sont systématiquement effectuées, au niveau des classes, pour assurer un suivi médical de chaque élève.

### L'encadrement

Le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire s'est amélioré en passant de 1 enseignant pour 39 élèves en 1962, à 1 enseignant pour 28 élèves en 1999, pour atteindre le seuil de 1 enseignant pour 20 élèves en 2008/2009.

Le corps enseignant tend à se féminiser dans la mesure où on recense, en 2008/2009, 114 femmes pour 100 hommes au lieu de 89 femmes en 2000/2001. Cette évolution permet de relever que les mesures prises pour la scolarisation et la formation des filles ont donné leurs fruits.

S'agissant de l'amélioration de la qualification des enseignants dans le primaire, le taux des enseignants ayant les qualifications requises (niveau universitaire) est passé de 13,24 % en 2005 à près de 30% en 2009.

### Le développement des infrastructures

En dépit de l'augmentation des effectifs élèves, l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves s'est poursuivie grâce à la croissance des infrastructures d'accueil. Les réalisations au cours des périodes 1999/2004 et 2005/2009, se présentent comme suit :

- pour les écoles primaires : on passe de 14.728 en 1999 à 17.995 en 2009, soit une augmentation de 3.267 écoles primaires ;
- pour les collèges : on passe de 3.267 en 1999 à 4.853 en 2009, soit une augmentation de 1.586 collèges ;
- pour les lycées : on passe de 1.194 en 1999 à 1.825 en 2009, soit une augmentation de 631 lycées.

L'évolution du nombre d'élèves par salle de classe au niveau du cycle primaire

Le nombre d'élèves par salle de classe ou taux d'occupation des locaux (T.O.L) pour le cycle de l'enseignement primaire, au niveau national, a évolué comme suit:

---

- 1999/2000 : 40,02
- 2003/2004 : 35,36
- 2008/2009 : 27,86

La tendance observée permet d'annoncer que l'objectif fixé par la réforme (25 élèves par salle de classe), peut être atteint.

### **Indicateur 2.3. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (Personnes des deux sexes)**

L'analphabétisme en Algérie a des causes historiques. Le taux, tel que rapporté par les statistiques de l'administration coloniale, était de 14% avant la période coloniale pour atteindre les 85% à l'indépendance (1962).

La politique soutenue d'alphabétisation et les mesures de scolarisation obligatoire, prises depuis l'indépendance, ont permis de réduire considérablement la proportion de l'analphabétisme de presque de 2/3 entre 1966 et 1998, passant ainsi de près de 75 à 26,5%.

S'agissant de la tranche d'âge 15-24 ans, le nombre d'analphabètes enregistré en 1998 se chiffrait à 861 211 personnes sur 7 074 827, soit 13,43%. Une nette évolution a été enregistrée avec la régression du taux, atteignant 8,2% en 2006 et 6,1% en 2008, ce qui représente un effectif de 457.000 en 2008 sur un total de 6 108 000 analphabètes.

En 2009/2010, le nombre d'inscrits relevant de cette tranche d'âge (15-24 ans) a atteint 82 258 dont 68 245 femmes sur 876 525 inscrits, ce qui représente un taux de 9,38% du nombre total d'inscrits durant la même année.

La structure de la population analphabète de cette tranche d'âge se présente comme suit :

- Par sexe, la structuration fait apparaître que les femmes analphabètes sont plus nombreuses que les hommes et affichent un taux d'analphabétisme de 19,38% (femmes) contre 7,65% (hommes) en 1998, et 10,8% (femmes) contre 5,6% (hommes) en 2006 ainsi que 8,22% (femmes) contre 4,20% (hommes) en 2008.
- Par zone d'habitat : d'importants écarts existent entre la zone rurale et la zone urbaine :
  - 22,46% dans la zone rurale,
  - 6,47% dans la zone urbaine.



Pour remédier à cette situation, une stratégie nationale d'alphabétisation a été adoptée en janvier 2007, qui cadre avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette stratégie vise à réduire de 50% le nombre actuel des analphabètes d'ici à 2012 et aspire à l'éradication de l'analphabétisme à l'horizon 2016. Une enveloppe financière de 48,6 milliards de DA a été consacrée à cette stratégie.

Le mouvement associatif, qui couvre 47,31% du nombre total des apprenants participe, lui aussi, à la mise en œuvre de cette stratégie. Cinq associations nationales, dont 2 spécialisées (IQRAA - Rabitat Elkalem), et 308 associations locales, dont 28 spécialisées, agissent, dans ce cadre, comme des partenaires efficaces pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

## Perspectives

Le domaine de l'éducation nationale continuera à bénéficier de l'intérêt des pouvoirs publics dans la mesure où 852 milliards DA ont été réservés à ce secteur par le programme d'investissements publics 2010-2014. L'amélioration des conditions de scolarité des élèves continue de représenter un souci majeur pour les pouvoirs publics.

Une série d'actions visant l'amélioration du système éducatif fait partie intégrante de ce programme d'investissement. Il s'agit :

- des mesures multidimensionnelles liées au développement des infrastructures ;
- du soutien à la scolarité ;
- de l'amélioration des paramètres de l'organisation pédagogique ;
- d'une meilleure approche de ciblage des poches de déscolarisation ;
- d'une meilleure prise en charge du phénomène des déperditions scolaires ;
- de l'éradication du phénomène d'analphabétisme à la source.

A cet effet, il est prévu la réalisation de :

- 2000 salles de classes primaires ;
  - 500 collèges dont 200 avec demi-pension ;
  - 500 lycées dont 250 avec demi-pension ;
  - 385 demi-pensions +28 internats pour lycées ;
  - 150 demi-pensions pour les collèges ;
  - réalisation d'infrastructures sportives et de soutien (cantines, unités de dépistage et de suivi de la santé scolaire).
-



Université de Mostaganem, inaugurée en 2009







### OMD 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

|           | Cibles  | Indicateurs   |
|-----------|---|---|
| Cible 3.A | Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire</li> <li>2. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole</li> <li>3. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux</li> </ol> |

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes tire son essence de la Constitution, amendée et complétée par l'article 31 bis en 2008, et des articles 29, 31, 33, 34, 36 et 51, qui garantit l'égalité et protège contre toutes formes de discrimination, dans le but de donner au droit sa suprématie et de conférer à la dignité humaine toute sa noblesse.

Le principe de l'égalité des sexes est, également, renforcé par les textes législatifs et réglementaires et les dispositions prises par l'Etat :

- le Code de la famille (amendé en 2005) ;
- le Code de la nationalité ;
- le Code pénal ;
- la Loi relative à l'organisation pénitentiaire.

Afin de mieux cerner la problématique de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, plusieurs organismes, plans et cadres de travail, constituant des références, ont été mis en place. Il s'agit notamment:

- du Ministère chargé de la famille et de la condition féminine, en 2002 ;
- du Conseil National de la Famille et de la Femme et les Observatoires de l'Emploi Féminin, depuis 2006 ;
- de la Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2008-2013) et son plan d'action (2010-2014) ;

- de la Stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes et son plan opérationnel (2007-2011) ;
- du Plan national d'action pour les enfants (PNA) 2008-2015 ;
- de l'impulsion d'une dynamique participative de la femme rurale dans la politique du renouveau rural et agricole, 2009-2014 ;
- de la signature d'un programme commun pour l'égalité et l'autonomisation des femmes en Algérie pour la période 2009-2011 ;
- de la création de mécanismes d'aide et d'accompagnement des femmes en difficulté, en milieu urbain et rural.

Par ailleurs, l'Algérie a ratifié les conventions internationales relatives à la promotion de l'égalité des sexes, notamment la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Charte Arabe des droits de l'Homme. De même qu'elle a signé le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme africaine et adhéré au programme portant renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne 2008-2011.

### **Cible 3.A – Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard**

Partant des principes fondamentaux édictés par la Constitution algérienne en tant que loi fondamentale consacrant le droit à l'éducation pour tous les enfants sans discrimination aucune, l'attention accordée aux enfants n'a pas cessé de se renforcer durablement par une politique visant leur protection et leur épanouissement.

Même si la participation de la femme à la prise de décision et son accès aux postes supérieurs de l'Etat restent encore modestes, des progrès constants ont été réalisés dans ce domaine.

De même que l'effort a porté sur la mise en œuvre de programmes visant à promouvoir la famille, à consolider son rôle comme cellule de base dans la société et cadre naturel du développement de l'individu, principalement pour soutenir ceux qui requièrent davantage de soins et de prévenance.

---

A ce titre, des moyens importants ont été mobilisés pour la prise en charge des enfants et des adolescents et leur accompagnement socioprofessionnel, particulièrement les enfants et adolescents en situation de handicap et/ou en difficulté sociale.

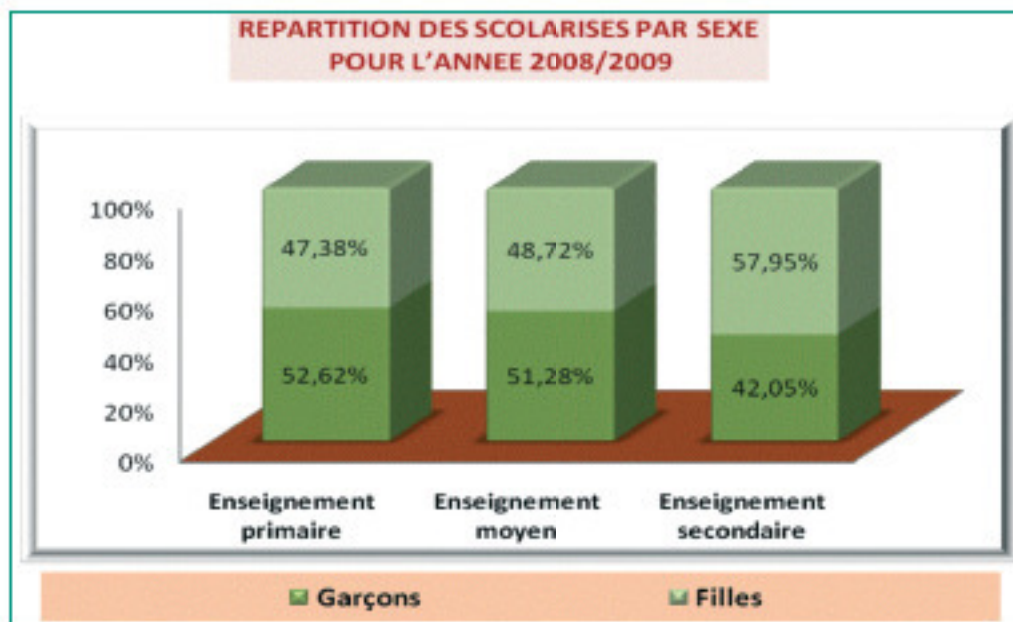
### Indicateur 3.1. Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire

Les articles 10 et 12 de la loi n° 08-04 du 23 janvier 2008, instituant l'orientation de l'éducation nationale, garantissent le droit et énoncent l'obligation à l'enseignement pour tous les enfants âgés entre 6 et 16 ans sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale ou géographique.

Cette orientation est définie dans l'objectif de réunir les conditions favorables au suivi de la scolarité et à l'accès au savoir et à la connaissance. Elle a permis de recenser, entre 2008 et 2009, les effectifs reproduits ci-dessous :

| CYCLES                  | GARÇONS   | FILLES    | TOTAL     |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Enseignement primaire   | 1.926.435 | 1.735.027 | 3.661.462 |
| Enseignement moyen      | 1.619.235 | 1.538.882 | 3.158.117 |
| Enseignement secondaire | 409.937   | 564.799   | 974.736   |

En valeurs relatives, la situation se présente comme suit :





L'examen des données statistiques permet de relever une légère prédominance des effectifs masculins au niveau de l'enseignement primaire et moyen.

Ainsi, dans l'enseignement primaire, les filles représentent 47,38 % sur un effectif global de 3,66 Millions d'enfants âgés entre 6 et 12 ans, inscrits au niveau des établissements scolaires.

La tendance est également observée au niveau de l'enseignement moyen dans des proportions quasiment similaires avec 48,72% de filles sur 3,15 Millions d'élèves.

Néanmoins, une nette supériorité des filles, dans l'enseignement secondaire de plus de 15,90%, est relevée, qui traduit l'importance de l'effectif féminin ayant eu accès à l'université.

Les efforts consentis en matière d'éducation se sont soldés par l'amélioration du taux de scolarisation, avec 97,96 % dans le primaire et 95,11 % dans le moyen. Ces efforts ont, surtout, favorisé le maintien de la petite fille dans l'enseignement.

#### **La formation professionnelle, un instrument d'amélioration des qualifications et aptitudes professionnelles contribuant à l'autonomisation de la femme**

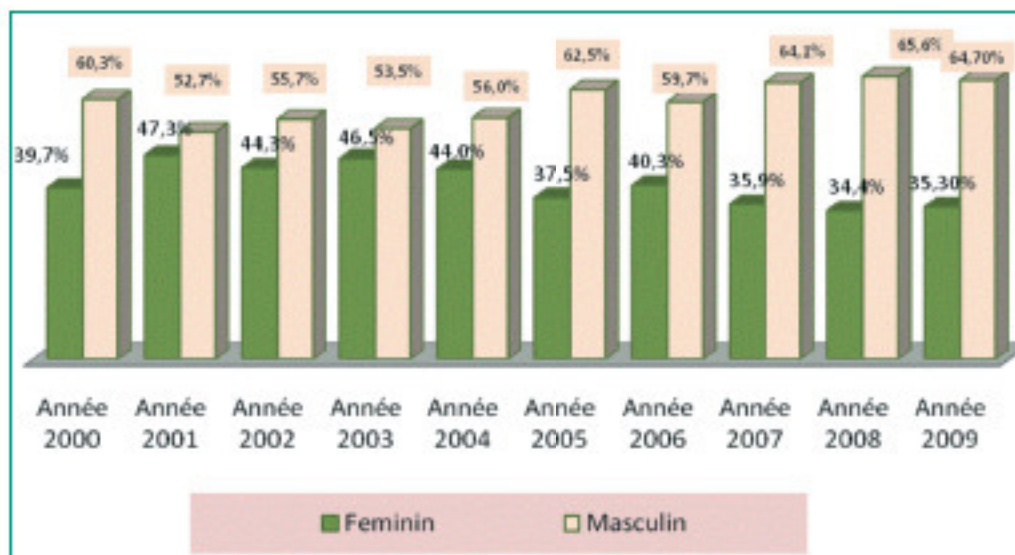
La formation professionnelle, en tant que facteur d'emploi, est répertoriée parmi ceux ayant été à l'origine de la promotion de l'autonomisation des femmes et de leur intégration socioprofessionnelle.

L'effectif féminin, placé en position de formation et de qualification sur tout le territoire national, s'élève, au 31 décembre 2009, à 190.740 postes répartis sur 20 branches professionnelles.

Ainsi, la formation professionnelle continue de représenter un important gisement de qualification de la main d'œuvre féminine, pour donner à la complémentarité sectorielle le contenu qui doit être le sien, dans le cadre d'une répartition des missions et d'une spécialisation.

Sur un autre plan, l'élément féminin handicapé, se situe globalement entre 35% et 47% des effectifs. 1.790 jeunes handicapés ont été formés dont 616 en 2008 et 1.715 autres, dont 606 filles, en 2009. L'objectif de cette formation vise à assurer une intégration des jeunes, quelle que soit leur situation physique, grâce aux enseignements dispensés et aux différents accords de partenariat intersectoriel mis en œuvre.

---



La réduction du nombre des filles entre les années 2000 (39,7%) et 2009 (35,30%), tel qu'indiqué dans le graphe ci-dessus, trouve son explication dans le fait que les filles s'orientent davantage vers les études secondaires et universitaires que vers la formation professionnelle.

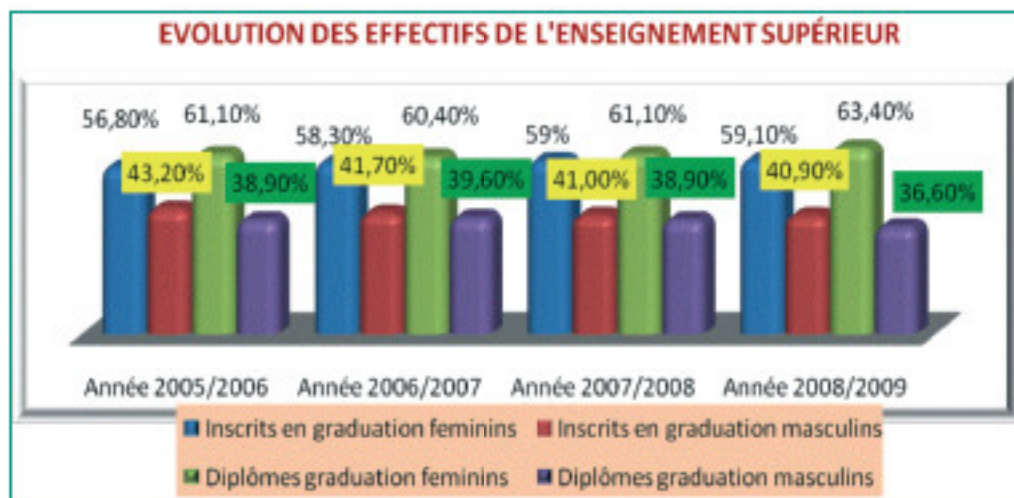
Dans le milieu carcéral, un effectif de 20.852 détenus, dont 761 femmes ont suivi une formation professionnelle en 2008-2009 leur permettant de réussir leur réinsertion dans la société.

Pour l'année 2009-2010, l'effectif des détenus ayant bénéficié d'une formation professionnelle est de 26.547, dont 835 femmes.

#### **L'enseignement supérieur, autre possibilité d'autonomisation**

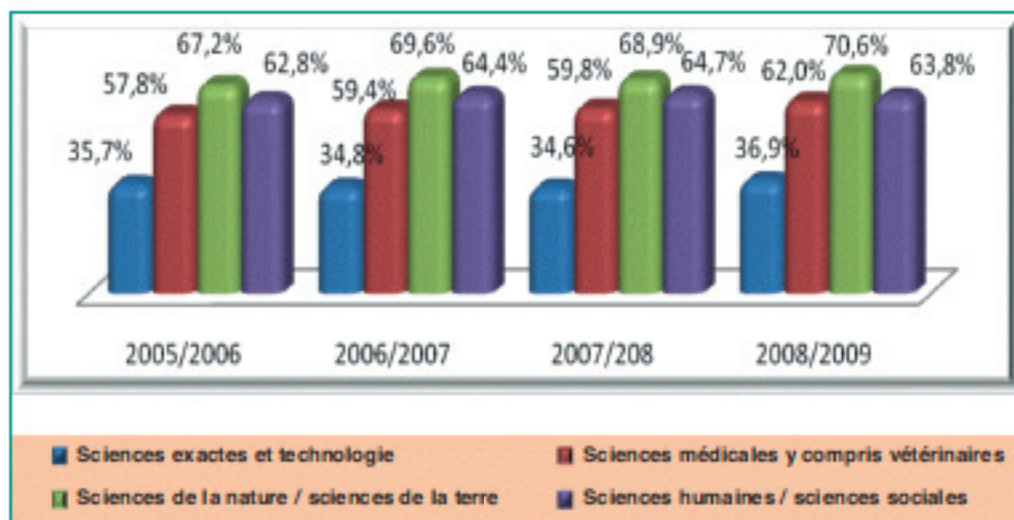
L'enseignement universitaire agit sur les inégalités et sur la dépendance économique. Il permet d'apprécier la qualité de l'investissement entrepris en amont, et d'augmenter les possibilités d'intégration sociale et professionnelle.

La proportion des filles dans l'enseignement supérieur a, depuis quelques années, dépassé celle des garçons tant pour ce qui est des inscrits que des diplômés. Le tableau ci-dessous, reflète cette tendance.



Par filière, les jeunes femmes sont majoritaires dans les sciences médicales 57,8 % en 2005/2006 et 62 % en 2008/2009. Dans les sciences de la nature/sciences de la terre, la proportion se situait à 67,2 % en 2005/2006 contre 70,6% en 2008/2009. Dans les sciences humaines et sociales elles représentaient 62,8 % en 2005/2006 et 63,8 % en 2008/2009.

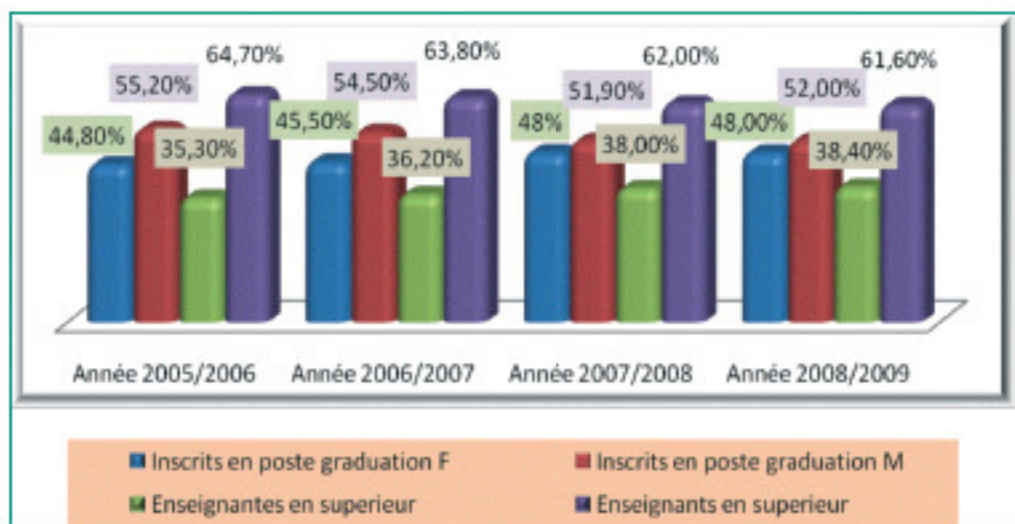
**Evolution des effectifs des inscrites en graduation  
par groupe de filières (%)**



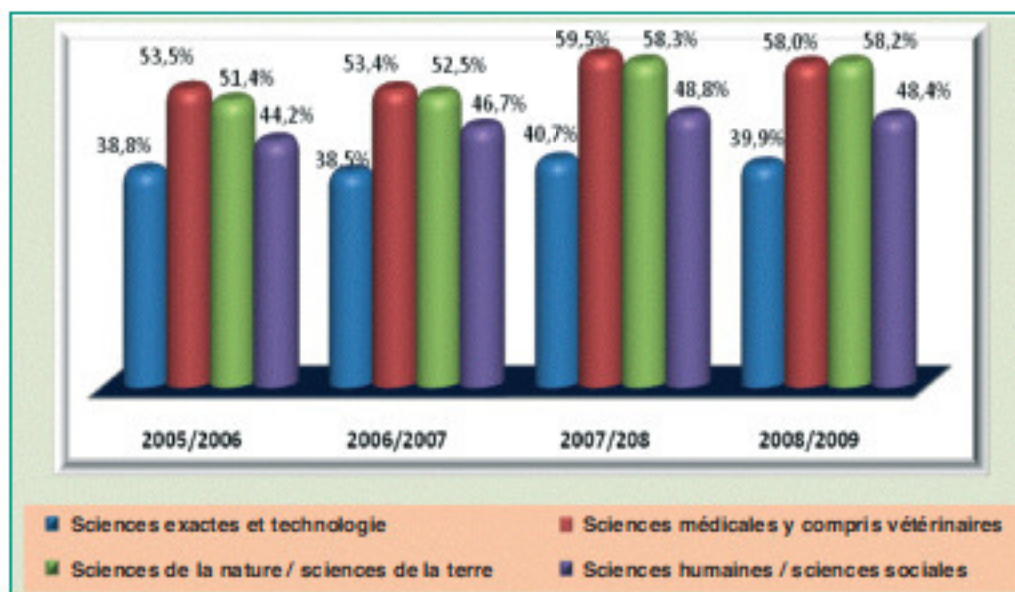
En post-graduation, l'effectif féminin reste dépassé par celui des hommes, même si la différence n'est pas substantielle (44,8 % en 2005/2006 à 48 % en 2008/2009) toutes branches confondues.



La fonction d'enseignant dans le supérieur est peu prisée, donnant la possibilité aux jeunes femmes d'y être représentées à hauteur de 35,30 % en 2005/2006, de 36,2 % en 2006/2007, et de 38 % en 2007/2008, puis à hauteur de 38,4 % en 2008/2009.



Par groupe de filières, il est notamment relevé :

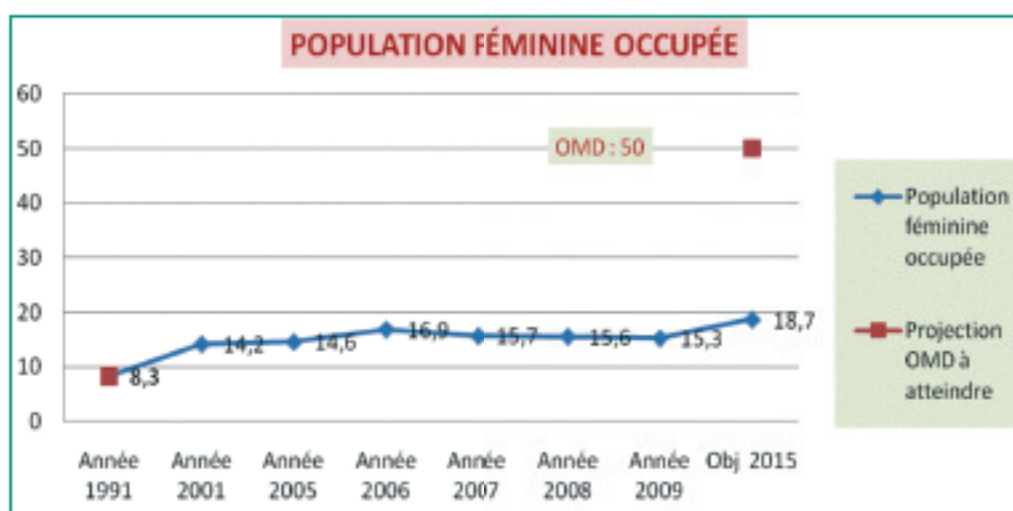


### Indicateur 3.2. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

La femme est amplement impliquée dans le processus de régulation économique et dans les activités contribuant à la prise de décision. Elle a investi des secteurs multiples et ne cesse d'accéder à des domaines qui lui étaient jusque là inaccessibles, renforçant ainsi son autonomisation et la possibilité de s'assurer d'un revenu stable et durable.

Actuellement, plus de 1,45 Million de femmes algériennes occupent des emplois, le plus souvent qualifiés, principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la magistrature, de la police nationale et de l'Armée Nationale Populaire. Ainsi :

- le taux d'occupation de la population féminine est de 15,3 %, et la population active féminine se situe à 16,8% (enquête sur l'emploi de l'ONS);
- il y a 1.039.001 femmes salariées immatriculées à la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS) à la fin de 2009, soit 19 % de la population totale immatriculée ;
- 63.817 femmes non salariées actives travailleuses pour leur propre compte, cotisantes à la Caisse d'Assurance des Non Salariés (CASNOS) à la fin de 2009, soit 16 % de la population totale cotisante des travailleurs non salariés.



La progression qualitative et quantitative de l'emploi féminin dans les différentes filières reste constante, à l'exception des aides familiales dont le nombre a chuté de 23,9 % en 2008 à 16,28 % en 2009.

Le salariat permanent attire le plus les femmes, qui y sont présentes à hauteur de 18,08 % sur un effectif global de salariés de 3,13 Millions.

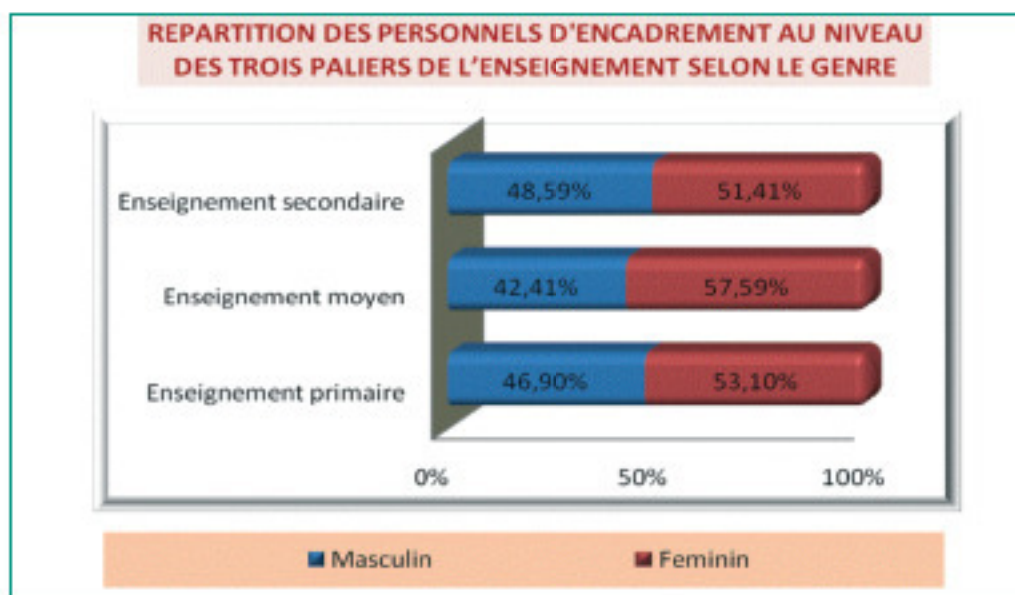
La femme représente 15,75 % des employeurs et indépendants sur un total de 2,76 Millions. Le nombre de femmes, ayant effectué des études universitaires, représente 64,31 % du total des chômeurs.

Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) englobe, dans le secteur économique, 107.388 femmes réparties entre les contrats d'insertion des diplômés (58.382), les contrats d'insertion professionnelle (39.657) et les contrats de formation insertion femmes (9.349).

L'élément féminin dans l'administration représente 28,3 % de l'effectif des agents, soit 454.293, et 8,27 % de l'effectif des agents et fonctionnaires occupant des fonctions supérieures de l'Etat, soit 5.649 (Ministres, Secrétaires Généraux et Chefs de Cabinet de Ministère, Ambassadrices, walis, cadres de l'Etat...).

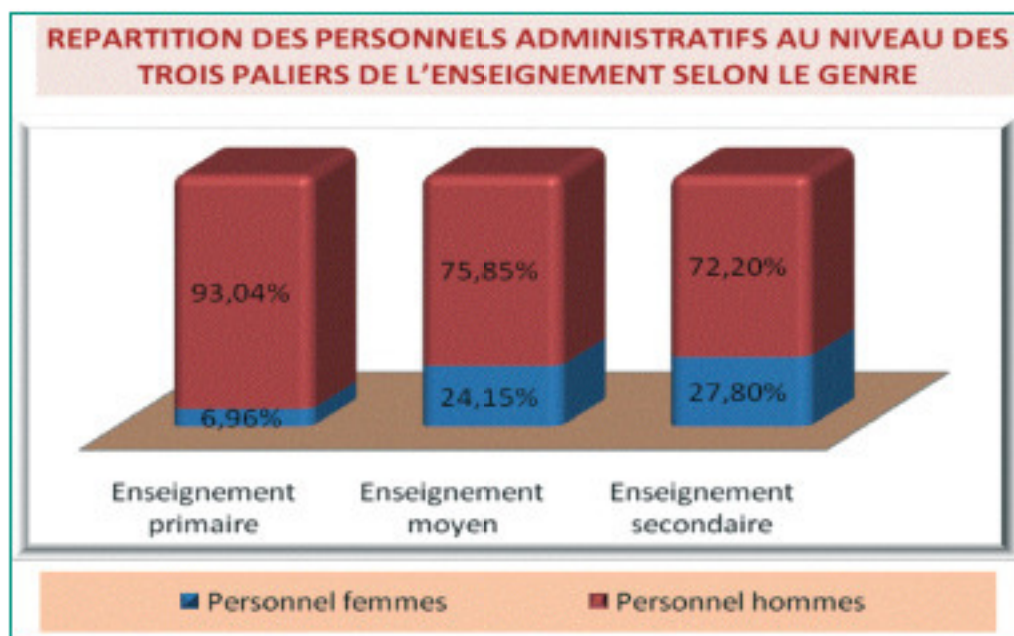
S'agissant de la fonction publique, il s'agit, plus particulièrement, des secteurs de :

a. L'enseignement, où l'encadrement pédagogique de la mission d'éducation est féminisé à plus de 50% au niveau des trois paliers (Graphe ci-après) :





Celui de l'administration est en revanche, davantage confié aux hommes, à plus de 93 % dans l'enseignement primaire, de 75 % dans l'enseignement moyen et de 72 % dans l'enseignement secondaire, ainsi qu'il suit :



b. La justice, où l'encadrement de cette mission, fait ressortir un taux de féminisation de la profession de 37,7 % en 2009. Ce taux s'explique par l'effectif croissant de femmes qui accèdent annuellement à l'Ecole Supérieure de la Magistrature. Plusieurs fonctions supérieures sont occupées par des femmes :

- 1 présidente du Conseil d'Etat ;
- 3 présidentes de Cour sur 34 ;
- 34 présidentes de tribunaux sur 194 ;
- 67 juges d'instruction sur 317 ;
- 4 présidentes de section à la Cour suprême sur 16 ;
- 2 présidentes de section au Conseil d'Etat sur 5.

c. La santé, où l'encadrement de la fonction médicale et paramédicale, a enregistré une nette évolution tout au long de la décennie écoulée.

- maîtres assistants, plus de 50% ;
- paramédical et les missions de type administratif, plus de 48 % ;
- docents, praticiens médicaux et professeurs représentent respectivement 37,83 %, 28,3 % et 25,86 %.





Sortie promotion de la police

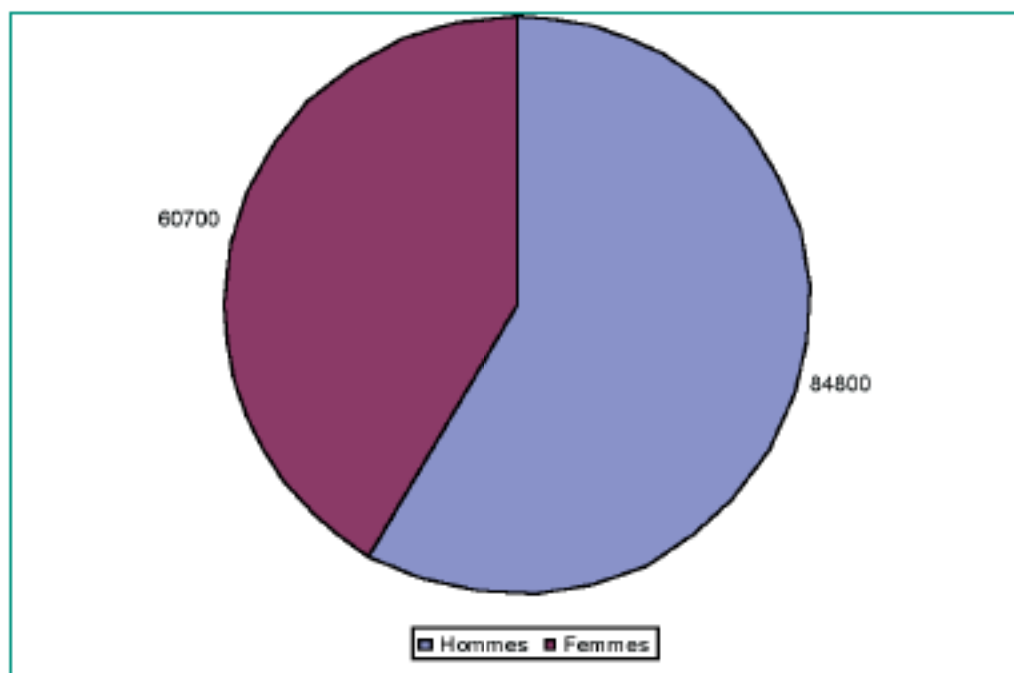
d. L'élément féminin est, également, intégré dans les différents corps constitués de l'Etat, notamment, l'Armée Nationale Populaire avec la nomination d'une femme au grade de Général, la sûreté nationale (11.169 femmes), la protection civile, la gendarmerie nationale, la douane et les transmissions nationales.

e. L'emploi féminin dans le secteur de la communication et de la formation, représente 26 % des effectifs.

f. L'encouragement de la présence de la femme dans la sphère économique se mesure, également, au nombre de micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs publics de soutien à la création d'activités. Ainsi, 8 774 micro-entreprises ont été créées durant la période 2005-2009 par des femmes dans le cadre de ces dispositifs.

Les dispositions prises dans le domaine de la micro-entreprise, et dont la finalité est de soutenir l'emploi des jeunes, ont permis à 14.754 femmes d'être inscrites à l'ANSEJ, avec notamment 14 % des effectifs totaux.

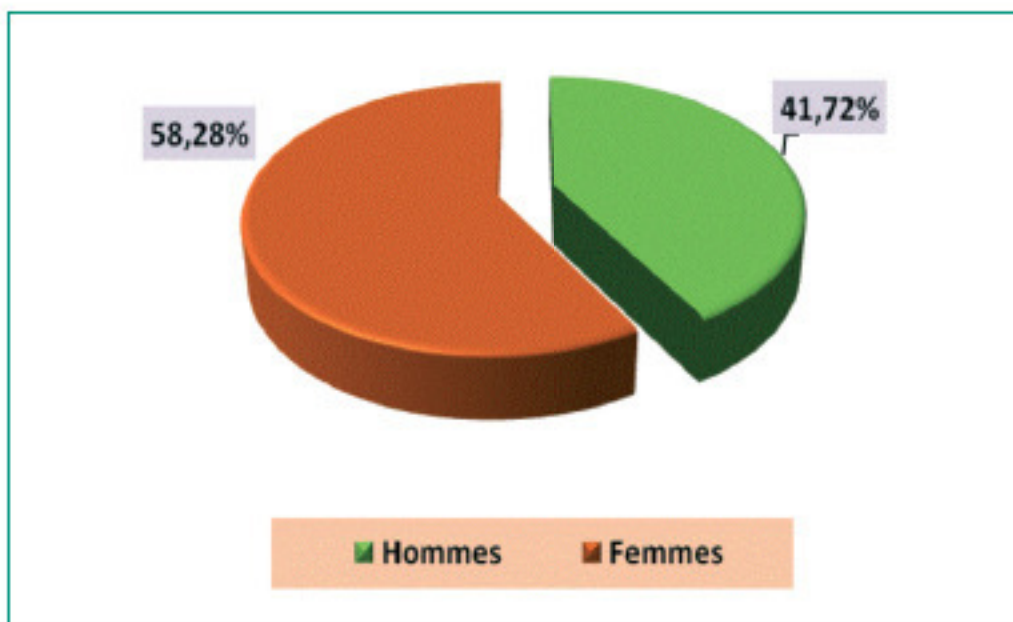
**Répartition des Bénéficiaires des prêts non rémunérés octroyés  
selon le genre sur le dispositif ANGEM 31 décembre 2009**



Les femmes représentent 58 % des bénéficiaires des emplois générés, au 31 décembre 2009, par 145. 614 projets de l'ANGEM, soit 127.314 emplois.

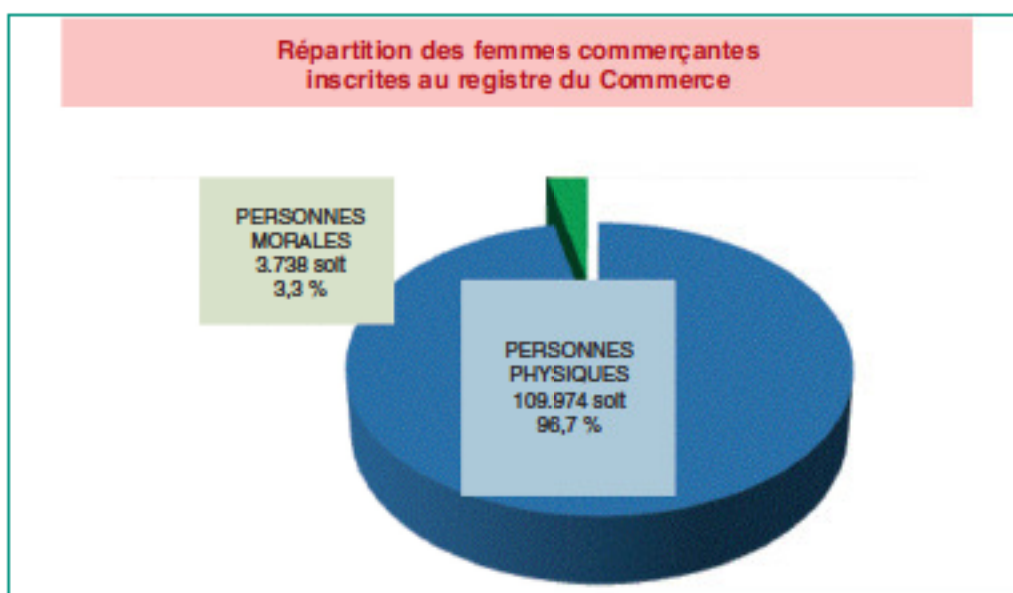


### Répartition des emplois créés selon le genre ANGEM au 31 décembre 2009



Le nombre de projets créés par les femmes et financés par la CNAC, au 31 décembre 2009, est de 1.128. Il s'agit essentiellement de femmes ayant été touchées par le chômage pour des raisons économiques, et qui ont réussi à reconverter leur savoir-faire à travers l'exercice d'une activité pour leur propre compte.

Le nombre de femmes inscrites au registre de commerce est passé de 105.839, en 2008, à 113.712 en 2009, dont 102.339 en 2008, contre 109.974 en 2009 activant à titre individuel.



Les secteurs les plus investis par les femmes, sur l'ensemble des dispositifs recensés, sont les professions libérales (42 %), les services (22 %), l'artisanat (19 %) et l'industrie (16 %). Ces données confirment celles concernant le niveau d'instruction des femmes, dont la progression n'est plus à prouver, et un taux de féminisation de la profession commerciale de 14 %.

#### Projets réalisés par genre et par secteur d'activité au 31 décembre 2009

| Secteurs d'activités        | Nombre de projets financés | Hommes  | Femmes | Taux de féminisation |
|-----------------------------|----------------------------|---------|--------|----------------------|
| Services                    | 37 598                     | 29 239  | 8 359  | 22%                  |
| Transport de voyageurs      | 12 882                     | 12 462  | 420    | 3%                   |
| Artisanat                   | 18 711                     | 15 187  | 3 524  | 19%                  |
| Transport de marchandises   | 16 284                     | 15 899  | 385    | 2%                   |
| Agriculture                 | 12 375                     | 11 599  | 776    | 6%                   |
| Industrie                   | 6 658                      | 5 614   | 1 044  | 16%                  |
| Bâtiment et travaux publics | 6 651                      | 6 438   | 213    | 3%                   |
| Professions libérales       | 3 185                      | 1 859   | 1 326  | 42%                  |
| Maintenance                 | 2 610                      | 2 533   | 77     | 3%                   |
| Pêche                       | 576                        | 567     | 9      | 2%                   |
| Hydraulique                 | 374                        | 358     | 16     | 4%                   |
| TOTAL                       | 117 904                    | 101 755 | 16 149 | 14%                  |

### Indicateur 3.3. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux

L'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires consacre le droit des femmes à participer à la vie politique du pays. C'est ainsi que le droit de voter et d'être élu est garanti à la femme par la constitution et par l'ordonnance 97-07 du 06 mars 1997, portant loi organique relative au régime électoral.

La femme algérienne est présente aux deux chambres du Parlement, à travers 30 députés à l'Assemblée Populaire Nationale, soit 7,71 %, et avec 7 sénateurs au Conseil de la Nation, soit 5,14 % des sièges occupés.

Afin de renforcer la représentation de la femme au Parlement, les hautes autorités du pays ont pris l'initiative d'insérer la promotion du rôle politique de la femme dans l'amendement constitutionnel du 12 novembre 2008. Initiative s'inscrivant en droite ligne avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les instruments juridiques internationaux pertinents.